



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021-2026

STRATEGIE, OBJECTIFS CHIFFRES ET PLAN D' ACTIONS



JANVIER 2021



Siège Social : 2 Bis Boulevard de la Paix
13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SOMMAIRE

1	Cadre réglementaire : du contexte aux enjeux	3
1.1	Les engagements nationaux et européens	3
1.2	Le cadre d'engagement national.....	4
1.3	Le contexte régional : le SRCAE Pays de la Loire	6
2	Cadre d'élaboration du PCAET	8
2.1	Le cadre méthodologique réglementaire.....	8
2.2	Le pilotage du PCAET	8
2.3	Le calendrier d'élaboration du PCAET	10
3	Synthèse des enjeux climat air énergie du territoire	11
3.1	Les émissions atmosphériques.....	11
3.2	La consommation d'énergie	13
3.3	Le développement des énergies renouvelables.....	14
3.4	La vulnérabilité au changement climatique	15
4	Elaboration de la stratégie territoriale	18
4.1	Le cadre de réflexion	18
4.2	Les objectifs ajustés au territoire	21
5	Concertation des acteurs du territoire	25
5.1	L'organisation de la concertation.....	25
5.2	La concertation avec les services internes	25
5.3	La concertation avec les partenaires du territoire	25
5.4	La communication et la sensibilisation	26
6	Plan d'actions du PCAET	27
6.1	La structuration du plan d'actions.....	27
6.2	La déclinaison des fiches actions.....	28
7	Démarche d'amélioration continue	30
	Table des figures	31
	ANNEXES : Fiches actions PCAET.....	32

1 CADRE REGLEMENTAIRE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète, fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelle). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12 000 ans), est d'environ 5°C.

Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XXème siècle) permettent d'estimer à environ 0,85°C l'élévation de la température moyenne planétaire en moins d'un siècle. De plus, selon les projections les plus récentes¹, le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 6,4°C d'ici à la fin du XXIème siècle.

Cet enjeu est fortement corrélé à la combustion des énergies fossiles qui participe à plus de 80% aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

1.1 Les engagements nationaux et européens

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Elaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux).

En 2005, la France renforce son engagement en inscrivant dans la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de 75% ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du paquet climat-énergie ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% l'efficacité énergétique,
- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%)

¹ Cinquième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)



En 2007, la France s'engage dans le Grenelle de l'environnement qui aboutit à la loi dite « Grenelle » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) les y contraint dans certains domaines.

Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- La création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans ce domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (*Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011*)
- La rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (*décret n°2011-687 du 17 juin 2011*)
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de GES au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (*Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011*)

1.2 Le cadre d'engagement national

Dans le cadre de l'accueil de la Conférence des parties COP21 à Paris en 2015, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).



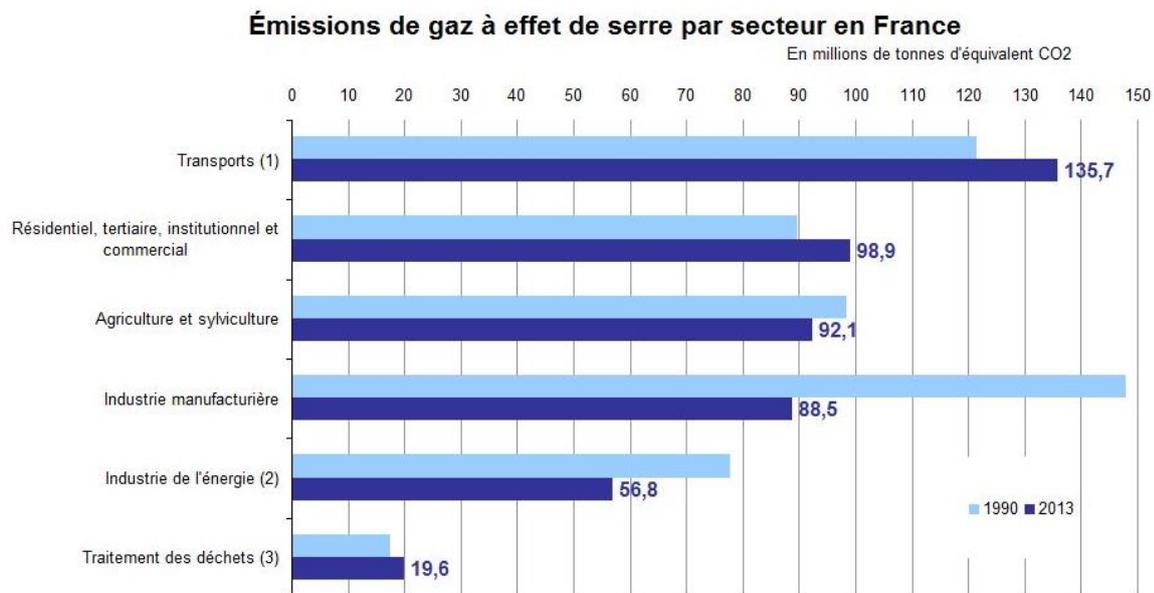
Cette loi constitue la pierre angulaire de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) engagée par la France. Cette stratégie fixe les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activités, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle réaffirme ainsi 6 grands objectifs de lutte contre les changements climatiques :

- Réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.



De plus, la Stratégie Nationale Bas-Carbone va plus loin en termes d'engagements, en définissant la feuille de route de la France en matière de réduction de ses émissions GES, déclinée par secteur et dans le temps. Elle a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des Ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

La France s'est engagée à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le facteur 4).



Notes : hors UTCF (utilisation des terres, leurs changements et la forêt) ; (1) aérien et maritime : trafic domestique uniquement ; (2) y compris incinération des déchets avec récupération d'énergie ; (3) hors incinération des déchets avec récupération d'énergie, et hors captage de biogaz.
Champ : France métropolitaine, départements d'Outre-mer, Saint Martin (périmètre Protocole de Kyoto).
Source : Citepa (inventaire CCNUCC, format "Plan Climat"), juin 2015.

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013 - Source : CITEPA format Plan Climat

La SNBC impose une réduction de l'empreinte carbone de la France selon 3 axes :

- Une baisse de l'intensité carbone de l'économie : développer les énergies renouvelables, mobiliser les matériaux bio-sourcés (ex. : bois dans la construction), encourager une mobilité maîtrisée et moins polluante, notamment grâce aux technologies bas-carbone et à l'information des consommateurs
- Un développement majeur des économies d'énergie dans l'ensemble des secteurs, notamment l'industrie, les bâtiments et les transports
- Le développement de l'économie circulaire : éco-conception, recyclage, réemploi

Cela ne pourra se faire qu'avec une sensibilisation des citoyens en particulier sur :

- Privilégier les produits durables et réparables
- S'engager dans une dynamique d'économie circulaire en privilégiant les services à la propriété : la location, l'emprunt (recours aux plates-formes collaboratives), le covoiturage, etc.
- Réduire le gaspillage alimentaire et encourager les consommations en phase avec la saisonnalité des productions

- Diminuer les émissions de leur bâtiment (gestes simples, développement du service public de la performance énergétique, déploiement du passeport rénovation énergétique, ...)

La LTECV renforce également le rôle des EPCI en tant qu'animateurs territoriaux de la politique énergie air climat ; ils sont identifiés par la SNBC comme les lieux où les élus, les citoyens, les entreprises et les associations sont réunis pour agir. Ainsi, aujourd'hui seuls les EPCI² sont soumis à la réalisation d'un plan climat énergie air territorial (PCAET).

Le décret n°2016-849 relatif au plan climat air énergie territorial paru le du 28 juin 2016 définit le champ couvert par le PCAET et précise son contenu, ses modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour du plan.

1.3 Le contexte régional : le SRCAE Pays de la Loire

Le SRCAE (schéma régional climat-air-énergie) est un document stratégique prospectif qui sert de cadre stratégique à l'Etat, aux collectivités territoriales, au monde économique et à la société civile afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Adopté le 18 avril 2014, le SCRAE de la région Pays de la Loire est articulé autour de 29 orientations qui articulent la stratégie d'action territoriale. Les domaines d'actions sont :

- Instaurer la gouvernance régionale énergie-climat
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- Améliorer les connaissances régionales en matière de climat et d'énergie
- Suivre et évaluer le SRCAE
- Développer les exploitations à faible dépendance énergétique
- Inciter au changement des pratiques agricoles et de l'élevage
- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles
- Réhabiliter le parc de logements existant
- Développer les énergies renouvelables dans ce secteur
- Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments.
- Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel.
- Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle
- Développer les modes alternatifs au routier
- Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport
- Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique
- Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie
- Maîtriser la demande en bois-énergie
- Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles

² D'ici le 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000 habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de + de 20 000 habitants

- Soutenir le développement d’une filière régionale et le déploiement adaptée aux territoires
- Développer de manière volontariste l’éolien terrestre dans les Pays de la Loire dans le respect de l’environnement
- Favoriser le déploiement de la géothermie et l’aérothermie lors de construction neuve et lors de travaux de rénovation
- Optimiser et réhabiliter les installations hydroélectriques existantes en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques
- Faciliter l’émergence d’une filière solaire photovoltaïque
- Améliorer les connaissances et l’information régionale sur la qualité de l’air
- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l’air
- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique
- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d’évolution à moyen terme des systèmes existants
- Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme

Ces orientations décrivent les leviers qu’entend actionner la Région pour attendre les objectifs qu’elle s’est fixée à l’horizon 2020 et 2050 :

Objectifs SCRAE Pays de la Loire	Horizon 2020	Horizon 2050
Consommation d’énergie	-23% par rapport au scénario tendanciel	-47% par rapport au scénario tendanciel
Production d’énergies renouvelables	21% de la consommation finale	55% de la consommation finale
Emissions de GES	Stabilisation par rapport à la situation de 1990	Non estimé

Figure 2 : Objectifs du SCRAE Pays de la Loire – Source : SCRAE Pays de la Loire

Le PCAET de la Communauté de communes Pays des Achards doit être compatible avec les objectifs du SRCAE de la Région des Pays de la Loire.

Le SRADDET (schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires), instauré par la loi NOTRe du 7 août 2015, obligatoire pour les nouvelles régions, a pour objectifs de fusionner les SRCAE, les PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets) et les SRI (schéma régional intermodalité) du territoire.

Le Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET) de la région Pays de la Loire devrait être adopté fin 2020.

2 CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET

2.1 Le cadre méthodologique réglementaire

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « climat-air-énergie » d'une collectivité sur son territoire.

La démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- Un diagnostic réalisé sur le territoire et portant sur :
 - Les émissions territoriales de gaz à effet de serre
 - Une analyse des consommations énergétiques du territoire
 - La présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie
 - Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
 - Une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone
 - Un état de la production des énergies renouvelables
 - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme...);
- La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des objectifs sectoriels chiffrés portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique
- Un programme d'actions qui « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés
- Un dispositif de suivi et d'évaluation

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'air au travers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Le territoire de la CC Pays des Achards n'est, à ce jour, pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le volet air sera donc progressivement étoffé au cours de la mise en œuvre du programme.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité tous les 6 ans. La révision tous les 3 ans du bilan des émissions de gaz à effet de serre, tel que prévu par la loi constituera, une étape intermédiaire d'actualisation du PCAET.

2.2 Le pilotage du PCAET

L'élaboration d'un PCAET nécessite une gouvernance structurée afin d'assurer la bonne réalisation de la mission. De plus, elle doit permettre la meilleure articulation possible avec les collectivités membres qui seront porteuses du projet au travers de leurs propres compétences et sur leur propre territoire.

La Communauté de communes du Pays des Achards a mis en place une gouvernance et un pilotage selon un schéma classique pour ce type de démarche :

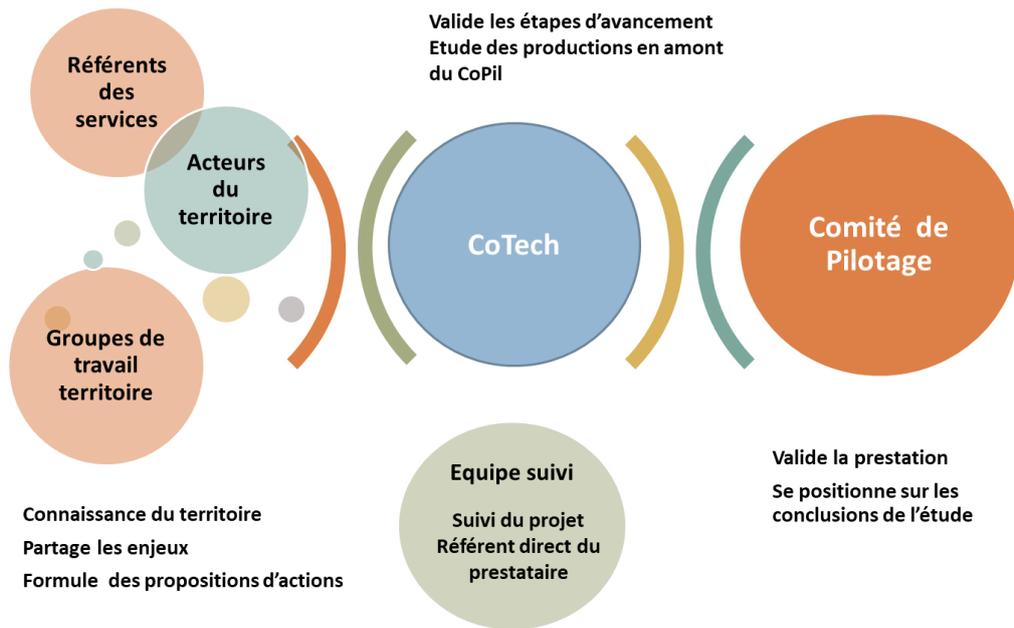


Figure 3 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET de la CCPA

Ces instances sont composées comme suit :

Comité de pilotage (COPIL) du PCAET de la CC Pays des Achards :

- Elus :
 - Président de la communauté de communes : M. Patrice PAGEAUD
 - Vice-président en charge du PCAET : M. Dominique DURAND
 - Maires
 - Membres de la Commission Environnement
- Techniciens :
 - Directeur Général des Services : M. Yann THOMAS
 - Responsable Pôle Urbanisme : M. Franck BOUSSEAU
 - Chargée de mission PCAET (mise à disposition) : Mme Emilie GANTIER

Comité technique (COTECH) du PCAET de la CC Pays des Achards :

- Président de la communauté de communes : M. Patrice PAGEAUD
- Vice-président en charge du PCAET : M. Dominique DURAND
- Directeur Général des Services : M. Yann THOMAS
- Responsable Pôle Urbanisme : M. Franck BOUSSEAU
- Chargée de mission PCAET (mise à disposition) : Mme Emilie GANTIER

2.3 Le calendrier d'élaboration du PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Pays des Achards s'est déroulée de juin 2017 à juin 2019.

La CC Pays des Achards associée à la CC Vendée Grand Littoral constituent le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan. Ainsi, pour bénéficier d'une dynamique et d'une cohérence territoriale appuyée, les deux communautés de communes ont pris le parti de réaliser les diagnostics et de définir les axes et orientations stratégiques en commun. Cependant, chacune dispose d'un rapport de diagnostic, d'objectifs stratégiques chiffrés et d'un plan d'actions propres à son territoire.

Phase 1 : Etudes

- Profil climat air énergie du territoire réalisé par le SCOT Vendée Cœur Océan
- Partage du diagnostic et émergence des enjeux
- Sensibilisation des acteurs (agents, élus, partenaires)
- Etat initial de l'environnement

Phase 2 : Stratégie territoriale

- Scénarios prospectifs
- Séminaire stratégique
- Objectifs stratégiques et opérationnels chiffrés
- Forum de co-construction

Phase 3 : Structuration opérationnelle

- Quantification des actions
- Incidences environnementales potentielles et mesures de compensation
- Rédaction des fiches actions
- Suivi et évaluation



Figure 4 : Etapes de la construction du PCAET de la CCPA

Le PCAET de la CC Pays des Achards s'est construit en trois temps :

1. La première phase visait à définir une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du Profil Climat Air Energie qui a été réalisée par le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan.

Afin d'affiner les enjeux du territoire, des ateliers de concertation « Enjeux » ont été réalisés en Novembre 2017 avec les acteurs du territoire. A partir de ce travail collectif, le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan a pu préciser les enjeux climat-air-énergie du territoire à intégrer au diagnostic.

2. La seconde phase consistait à organiser une deuxième vague de concertation avec les acteurs et les partenaires du territoire. Cette étape a permis de rassembler des propositions/idées d'actions pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire tout en mobilisant les services internes comme les multiples partenaires territoriaux.

3. La dernière phase consistait à élaborer le 1^{er} programme d'actions pluriannuel et à le chiffrer pour la période 2020-2026. Les différentes actions déjà engagées ou en cours ont été articulées et mises en cohérence avec les propositions issues de la concertation et retenues par le comité de pilotage. Un cadre stratégique a été défini et décliné en actions concrètes analysées au regard de critères stratégiques et de faisabilité technique, financière et organisationnelle.

Le premier plan d'actions vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir.

3 SYNTHÈSE DES ENJEUX CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

Le profil Climat Air Energie du territoire de la CC Pays des Achards a fait l'objet de 3 études (les rapports sont joints en annexes) :

- Le profil Climat Air Energie (diagnostic réalisé par le SM Vendée Cœur Océan)
- L'étude de potentiel de développement d'énergie renouvelable (intégrée au profil Climat Air Energie)
- Les enjeux environnementaux du territoire face au changement climatique (Etat initial de l'environnement).

Ces diagnostics ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, synthétisés dans le tableau suivant :

Emissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture (58%), transport routier (20%), résidentiel (10%)
Stockage de carbone	Le stock de carbone représente 4% des émissions annuelles
Consommation d'énergie finale	3 principaux secteurs consommateurs : transport routier (38%), résidentiel (32%), industrie (15%)
Production d'énergie renouvelable	1% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire (71% solaire photovoltaïque, 28% bois-énergie)
Polluants atmosphériques	Bonne qualité de l'air due à la ruralité du territoire et à l'influence océanique : les concentrations des polluants atmosphériques y sont généralement inférieures aux seuils réglementaires
Réseaux énergétiques	Une identification fine des capacités de soutirage et d'injection
Vulnérabilité au changement climatique	La lutte contre les inondations et la prévention face aux phénomènes extrêmes L'adaptation des cultures agricoles L'anticipation sanitaire des canicules Le risque de tension estivale sur la ressource en eau

Figure 5 : Les principaux enjeux climat-air-énergie de la CCPA

3.1 Les émissions atmosphériques

3.1.1 Les gaz à effet de serre

Les émissions de GES sur le territoire de la Communauté de communes Pays des Achards correspondent à 9,5 tCO₂e par habitant en 2014.

Ce ratio est supérieur à celui constaté sur le département (8,1 tCO₂e/an.hab) et la région (8,3 tCO₂e/an.hab). Ceci peut notamment s'expliquer par le caractère rural du territoire : des distances plus grandes pour se déplacer, une activité agricole importante. Ainsi, les principaux secteurs émetteurs des GES sont à 58% l'agriculture, à 20% le transport routier et à 10% l'habitat.

Figure 26 : Contribution des secteurs aux émissions de GES en 2014 (en %)

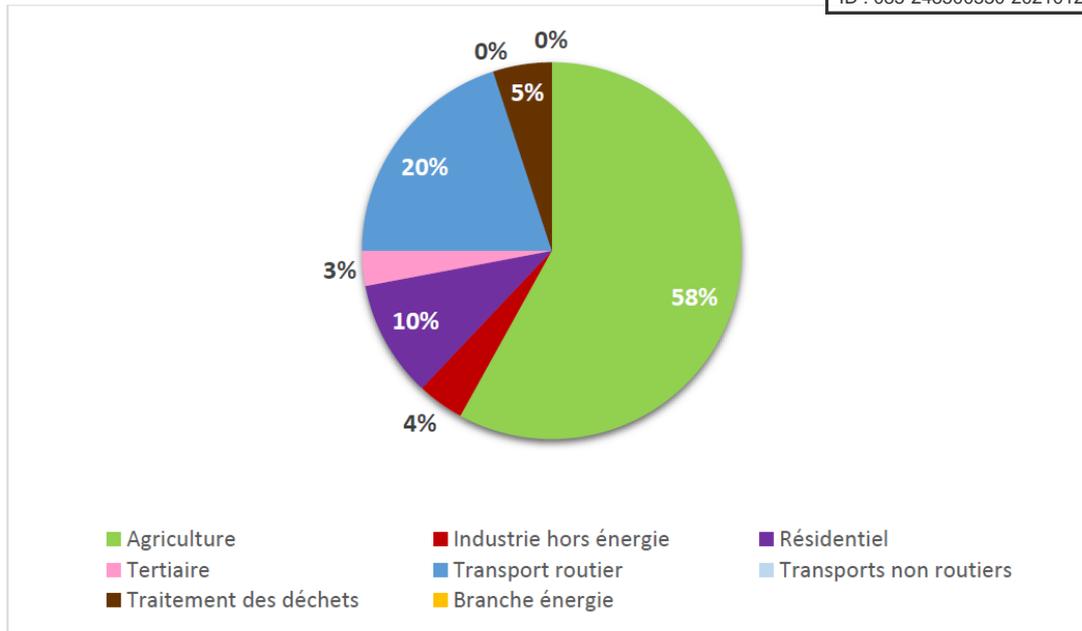


Figure 6 : Emissions de gaz à effet de serre par secteur en 2014 sur le territoire de la CCPA

Ces émissions de GES peuvent avoir deux origines :

- énergétiques, c'est-à-dire liées à la combustion d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). C'est le cas notamment pour le transport routier, l'habitat (chauffage) et l'agriculture (engins agricoles). Le principal marqueur de GES est le CO₂ ;
- non énergétiques, c'est-à-dire liées à des activités non consommatrices d'énergie, comme l'utilisation d'engrais azotés et l'élevage pour l'agriculture. Les principaux marqueurs sont le CH₄ et le N₂O.

Au regard de l'organisation du territoire, la voiture individuelle est un mode de transport quasi incontournable. Cependant, il existe des solutions alternatives pour réduire l'usage de la voiture thermique individuelle (covoiturage, autostop, déploiement de bornes électriques...), voire repenser la mobilité du territoire (aménagement piétons et cyclables, développement du numérique, ...).

De même la limitation de l'usage des énergies fossiles dans le bâti passera à la fois par l'évolution des comportements de chacun, la rénovation du bâti, mais aussi par l'intégration des énergies renouvelables dans l'habitat (bois-énergie individuel, solaire thermique et géothermie).

3.1.2 Les polluants atmosphériques

Un diagnostic spécifique sur la pollution atmosphérique du territoire a été réalisé par le Syndicat mixte de Vendée Cœur Océan lors de la réalisation de l'état initial du SCOT. Il a permis de disposer, d'une part, d'estimations d'émissions par polluant à l'échelle du territoire, et d'autre part de cartes d'exposition des populations aux concentrations de ces polluants.

Les principaux polluants émis sur le territoire de la CCPA sont :

- L'ammoniac (NH₃), lié à l'activité agricole intensive
- Les oxydes d'azote (NO_x) émis par le transport routier, les zones les plus exposées en termes de concentration étant les abords des axes routiers

- Les composés organiques volatiles (COV) provenant en grande majorité du secteur résidentiel (modes constructifs)
- Les particules en suspension PM10 et PM2,5 principalement émises par le transport routier et le secteur résidentiel comme le chauffage au bois
- Le dioxyde de soufre (SO2), essentiellement lié au chauffage domestique et aux véhicules à moteur.

Le territoire de la CCPA présente un enjeu limité sur cette thématique. La question de la qualité de l'air est abordée de manière transversale, en lien notamment avec l'orientation vers une mobilité décarbonée et le renouvellement des équipements de chauffage au bois-énergie notamment.

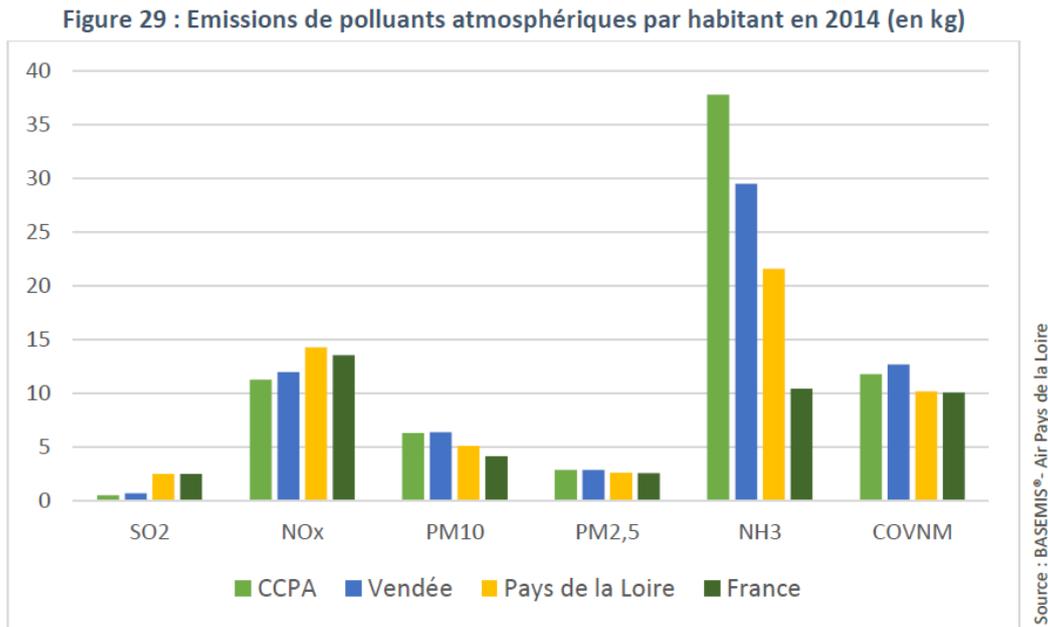


Figure 7: Emissions de polluants atmosphériques par habitant en 2014 sur le territoire de la CCPA

3.2 La consommation d'énergie

En 2014, le territoire de la CC Pays des Achards a consommé 357 GWh. Le secteur du transport est prépondérant (38%) ; le secteur résidentiel arrive en deuxième position (32%), suivi du secteur industriel (15%). A noter que la consommation des deux premiers secteurs sont en constante augmentation au niveau régional.

Figure 1 : Consommation d'énergie finale du territoire par secteur en 2014

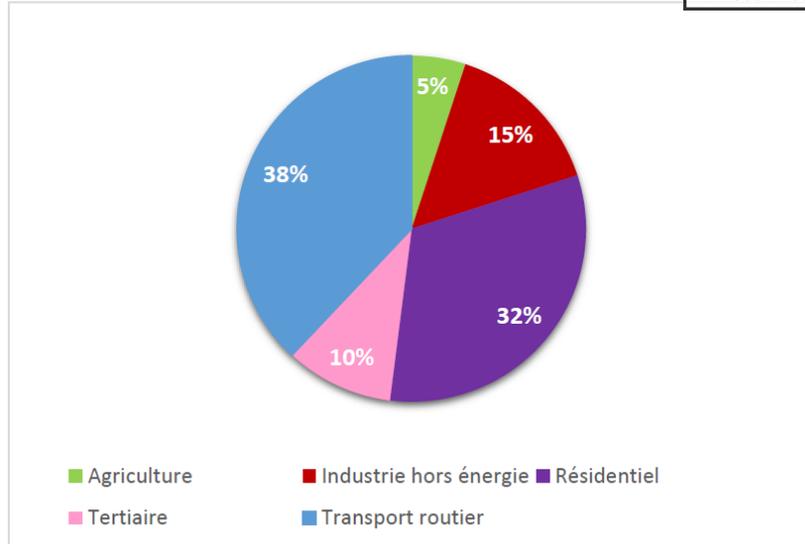


Figure 8 : Consommation d'énergie finale par secteur en 2014 sur le territoire de la CCPA

La maîtrise de la demande en énergie est primordiale puisqu'elle touche directement au pouvoir d'achat des habitants du Pays des Achards. Cela passe notamment par la sobriété énergétique du bâti (public et privé) et l'évolution de la mobilité au sein du territoire.

3.3 Le développement des énergies renouvelables

Le territoire de la CC Pays des Achards produit environ 4 GWh soit 1 % de ce qu'il consomme. Cette production est essentiellement assurée par le solaire photovoltaïque et le bois-énergie.

La production locale d'énergie est essentielle dans une démarche de PCAET pour répondre aux objectifs de consommation, notamment dans le bâti.

De plus, le territoire dispose de potentialités fortes pour assurer le déploiement d'une filière de bois énergie locale ainsi que la filière solaire (solaire thermique et photovoltaïque sur toiture notamment) grâce à un ensoleillement remarquable.

Figure 6 : Production d'énergie renouvelable par commune en ID : 085-248500530-20210127-RGLT_21_072_013-DE

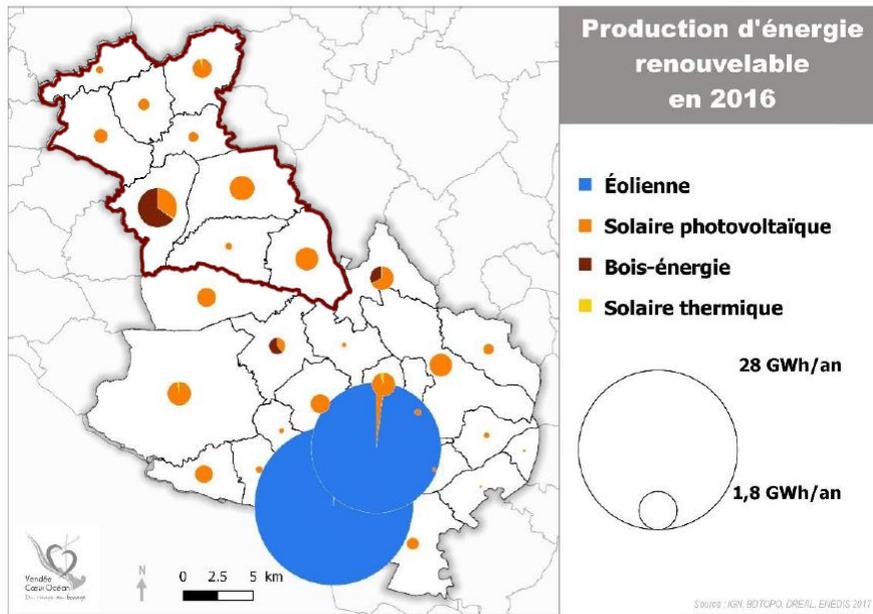


Figure 9 : Production d'énergie renouvelable en 2016 sur le territoire de la CCPA

3.4 La vulnérabilité au changement climatique

3.4.1 La vulnérabilité climatique

Situé sur la façade Atlantique, le territoire de la CC Pays des Achards se caractérise par un climat océanique tempéré. Il est sous l'influence d'un flux à dominante Ouest qui apporte douceur et humidité : les hivers y sont doux et pluvieux, les étés frais et relativement humides.

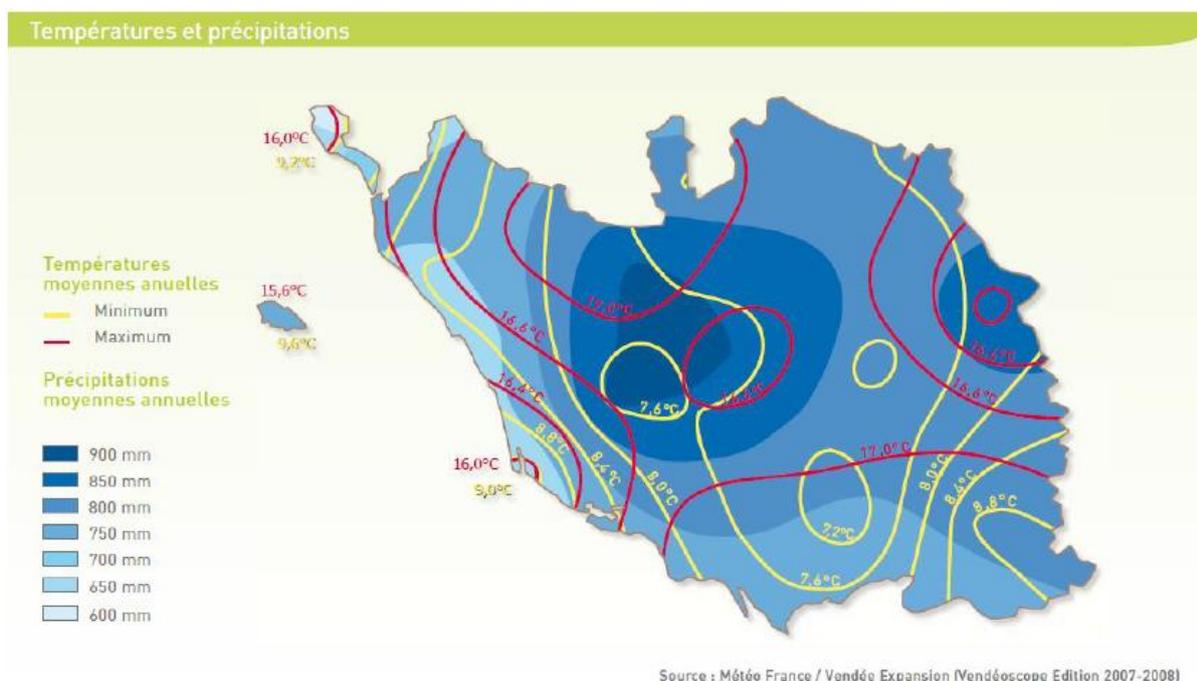


Figure 10 : Températures et précipitations moyennes annuelles 2007-2008 en Vendée - Source : Météo France

Depuis une trentaine d'années, un réchauffement est observé sur les géographiques de la Région. Ce phénomène est plus marqué au printemps et en été avec des hausses de température moyenne de 1,2 à 1,4°C.

En s'appuyant sur les scénarios construits par le GIEC, l'évolution du climat ligérien a été établie. Elle identifie trois tendances principales :

	A horizon 2030	A horizon 2050	A horizon 2080
Températures : une augmentation des moyennes	Hausse des températures moyennes annuelles de +0,8 à +1,8°C plus marquée en été	Poursuite de la hausse jusqu'à +3°C Augmentation du nombre de jours de canicule	Hausse des températures moyennes estivales jusqu'à +5,5°C et en hiver entre +1,4 et +3°C environ Augmentation du nombre de jours de canicule
Des précipitations en baisse	Diminution modérée des précipitations annuelles moyennes	Poursuite de la baisse des précipitations, accrue en été et sur le littoral	Diminution des précipitations annuelles moyennes, particulièrement en Vendée et sur le littoral
Sécheresse : un état qui se généralise	Augmentation des épisodes de sécheresse : passage de 10 à 30 % voire 40 % du temps en état de sécheresse	Augmentation du temps passé en période de sécheresse	Généralisation des périodes de sécheresse, de 40 à 80 % du temps selon les scénarios

3.4.2 Les composantes du territoire impactées par le changement climatique

A l'échelle du territoire, plusieurs vulnérabilités et enjeux sont à prendre en compte dès aujourd'hui :

- Impacts et conséquences sur les ressources naturelles :
 - > Baisse de la ressource en eau disponible : situations déficitaires d'approvisionnement en eau potable avec la naissance de conflits d'usage notamment entre l'irrigation agricole et les activités touristiques ; baisse de la qualité de l'eau (concentration des polluants) et problèmes d'irrigation.
 - > Evolution du paysage et de la biodiversité locale : apparition de nouvelles essences parfois invasives, évolution des conditions de cultures, dépérissement de la forêt (effets déjà constatés sur le châtaignier et dans une moindre mesure sur le chêne).
- Impacts et conséquences sur les activités économiques :
 - > Avancée des dates de maturation des récoltes : vers une évolution de la typicité des cultures ?
 - > Modification des rendements agricoles : pour les cultures les plus dépendantes de l'irrigation notamment.
 - > Allongement des saisons touristiques (avant/arrière-saison) : possible diversification des produits touristiques, évolution des besoins (hébergement, restauration, loisirs).
- Impacts et conséquences sur les populations et l'attractivité du territoire (santé, urbanisme) :
 - > Accentuation des évènements naturels (ruissellement, inondations, ...) : impacts économiques liées aux inondations essentiellement, risques de sécheresses.

- > Des risques sanitaires émergents : exposition des personnes sensibles (à la population âgée de plus de 75 ans), allongement des périodes de pollinisation (allergènes), apparition des ravageurs dans les cultures.

4 ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

L'élaboration de ce premier PCAET doit permettre avant tout à la CC Pays des Achards et à ses communes membres de s'engager à leur niveau dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique portée au niveau régional et national.

La démarche de transition énergétique et durable engagée par la communauté de communes Pays des Achards a été élaborée dans un esprit de transversalité. Au-delà de la diffusion des enjeux climat-air-énergie au sein des politiques portées par la collectivité, il s'agit également de créer des ponts entre les services et de structurer un réseau de partenaires actifs.

La volonté de la CC Pays des Achards concernant l'élaboration de son PCAET vise à :

- Mener un projet de territoire pour mettre en place une dynamique collective, tant au sein de ses services qu'entre les communes membres
- Engager plus en avant le principe de mutualisation en promouvant des méthodes de travail communes et transverses
- Créer un réseau partenarial pour faciliter la collecte d'information, la diffusion des messages et essaimer la réalisation d'actions concrètes et complémentaires.

Ainsi, la communauté de communes a positionné la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique comme un des piliers de son projet de territoire.

4.1 Le cadre de réflexion

Un premier travail d'application des ambitions régionales et nationales a permis de donner un cadre à l'action à engager par le territoire.

La déclinaison territoriale de ces objectifs régionaux et nationaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

4.1.1 Application des objectifs « Consommation d'énergie » et « Production ENR » à viser

Concernant les projections de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable pour son territoire à l'horizon 2050, le Pays des Achards se base sur les objectifs régionaux du SRCAE Pays de la Loire.

Pour rappel, le SCRAE Pays de la Loire fixe les ambitions suivantes :

- Consommation d'énergie : -23% en 2020 et -47% en 2050 (par rapport au scénario tendanciel), soit -16% en 2020 et -26% en 2050 (par rapport à l'année de référence 2008) ;
- Production d'énergie renouvelable : taux de couverture de la consommation d'énergie de 21% en 2020 et de 55% en 2050.

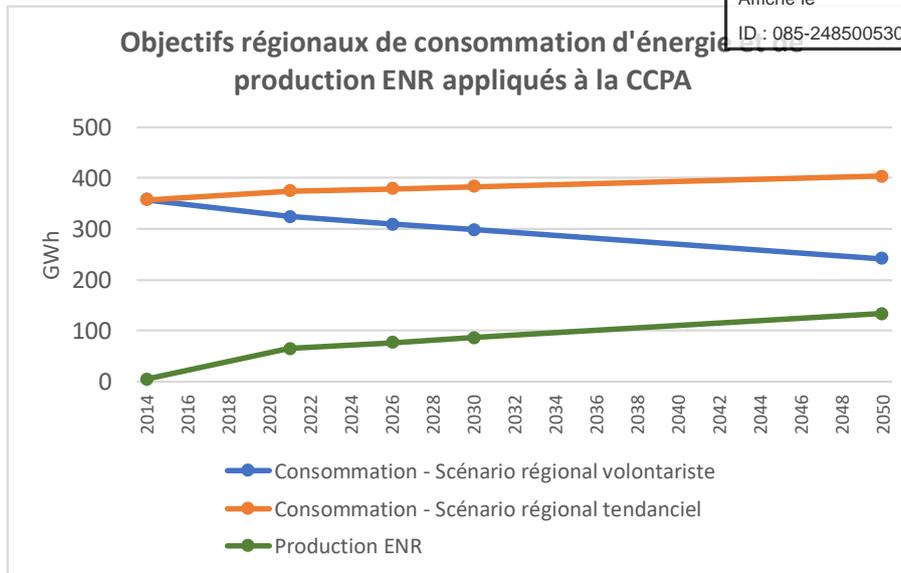


Figure 11 : Application des objectifs globaux du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCPA

Le scénario volontariste de consommation d'énergie est ensuite décliné par secteur d'activité pour quantifier les efforts à réaliser et apprécier leur faisabilité sur le territoire. La traduction des objectifs régionaux du SRCAE Pays de la Loire appliqués au profil du territoire permet d'obtenir les résultats sectoriels suivants (année de référence 2014) :

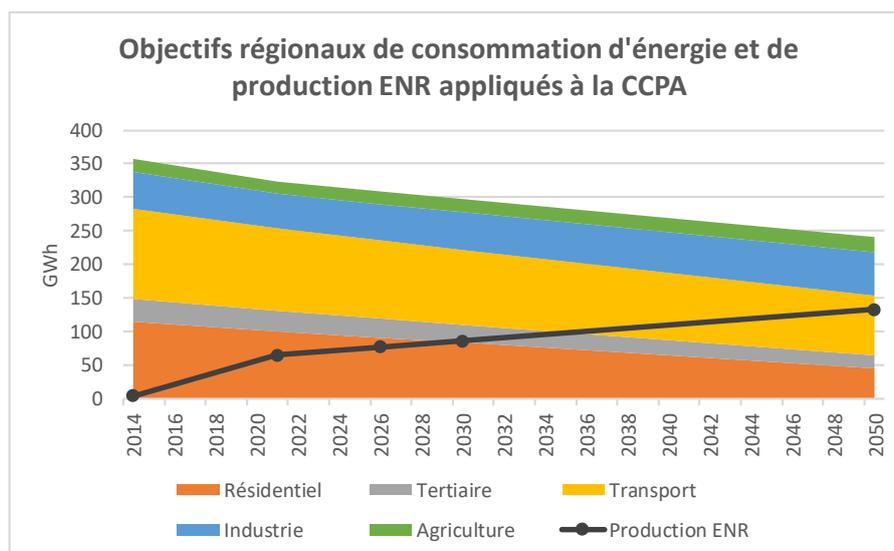


Figure 12 : Application des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCPA

	2030		2050	
	Réduction en GWh	Effort sectoriel	Réduction en GWh	Effort sectoriel
Résidentiel	31	-27%	68	-60%
Tertiaire	7	-22%	15	-44%
Transport routier	22	-16%	46	-34%
Industrie hors énergie	-1	1%	-10	18%
Agriculture	0	1%	-3	17%
TOTAL	59	-17%	116	-32%

Figure 13: Traduction des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCPA

4.1.2 Application des objectifs « Emissions de GES » à viser

Concernant les émissions de GES, le cadre de réflexion de la CC Pays des Achards se positionne au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone.

A noter que le SRCAE Pays de la Loire se fixe des ambitions de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020. Se baser sur le cadre national pour la communauté de communes semble alors davantage pertinent, puisque la SNBC permet une projection en 2050 avec des échéances intermédiaires à 2021, 2026 et 2030.

Pour mémoire, la Stratégie nationale bas carbone visent les objectifs nationaux suivants :

- Emissions de GES : -30% en 2030 et -75% en 2050 (année de référence 1990)

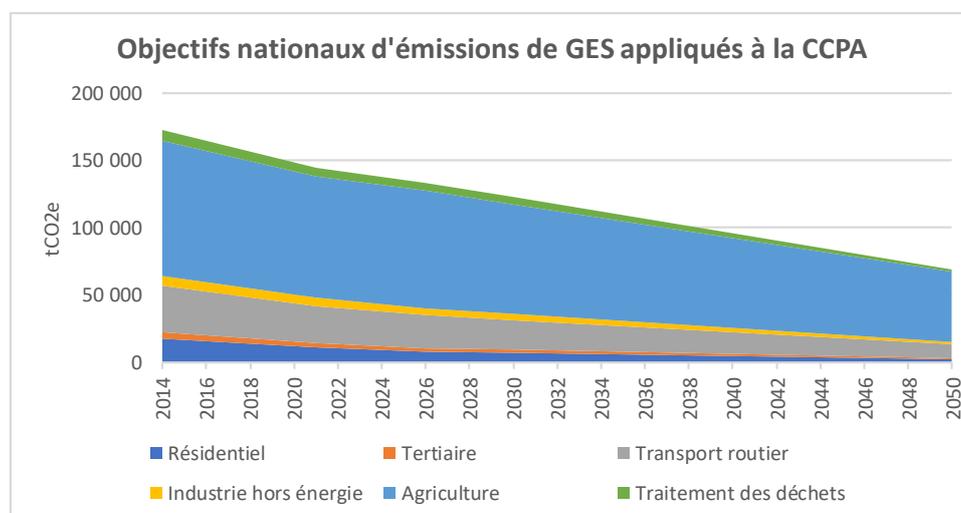


Figure 14 : Application des objectifs sectoriels de la SNBC sur le territoire de la CCPA

La traduction des objectifs nationaux appliqués au profil du territoire permet d'obtenir les résultats sectoriels suivants en 2030 et 2050 (année de référence 2014) :

	2030		2050	
	Réduction en tCO2e	Effort sectoriel	Réduction en tCO2e	Effort sectoriel
Résidentiel	10 204	-59%	14 887	-86%
Tertiaire	3 061	-59%	4 466	-86%
Transport routier	12 524	-36%	24 234	-70%
Industrie hors énergie	2 177	-31%	5 193	-75%
Agriculture	18 945	-19%	48 191	-48%
Traitement des déchets	3 678	-43%	6 924	-80%
TOTAL	50 589	-29%	103 894	-60%

Figure 15 : Traduction des objectifs sectoriels de la SNBC en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCPA

4.2 Les objectifs ajustés au territoire

L'application des objectifs nationaux SNBC et régionaux SRCAE Pays de la Loire au profil du territoire mène à la définition d'ambitions spécifiques pour la CC Pays des Achards. Des scénarios relatifs à la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et aux émissions de GES peuvent alors être construits sur cette base d'objectifs locaux SNBC/SRCAE. Les répartitions sectorielles, quant à elles, permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs nationaux/régionaux définis pour le territoire de la CC Pays des Achards.

Ensuite, un travail de croisement entre les atouts et les contraintes du territoire, ainsi que la quantification du plan d'actions, ont permis de proposer un ajustement des objectifs sectoriels pour le territoire. Ainsi, le positionnement du territoire, au regard des ces objectifs nationaux/régionaux définis, et en fonction de ses potentialités d'actions, de la maturité de ses projets et de son expérience est facilité.

Sur la base de ces éléments méthodologique, la CC Pays des Achards s'est positionnée sur les objectifs suivants à l'horizon 2030 (année de référence 2014) :

	Objectifs CCPA	Objectifs SNBC/SRCAE
Consommation d'énergie	-13%	-17%
Production ENR (GWh)	62	86
<i>Tx de couverture</i>	20%	29%
Emissions GES	-20%	-29%

Figure 16 : Ambitions de la CCPA en 2030 par rapport aux objectifs nationaux et régionaux appliqués

Le territoire du Pays des Achards a choisi de concentrer ses efforts sur la maîtrise de la demande en énergie, mais également sur le développement de la production d'énergie renouvelable.

En effet, l'intercommunalité a pleinement conscience de la nécessité de prendre en considération et prioritairement ce volet sur les besoins en énergie. C'est donc en fonction de son contexte et de son expérience, mais aussi de ses potentialités et de ses moyens d'actions, que la CC Pays des Achards se fixe comme objectifs -13% sur la consommation d'énergie en 2030.

D'autre part, le territoire de la CCPA souhaite intensifier son effort sur les énergies renouvelables, pour atteindre un ratio ENR / consommation en 2030 de 20%. Deux principales raisons expliquent ce choix : plusieurs projets existants sur le territoire et un potentiel de développement important.

A noter que ces objectifs sont aujourd'hui dépendants non seulement de la mise en œuvre des actions inscrites dans le PCAET, mais aussi de la dynamique de l'ensemble des acteurs, partenaires et citoyens qui s'inscriront activement dans la démarche. Ainsi, si la collectivité peut engager des réalisations concrètes et visibles sur le territoire (pistes cyclables, événement de sensibilisation, ...), une partie des paramètres d'atteinte des objectifs lui échappe (évolution technologique et diffusion sur le territoire : parc automobile, process industriel, ...). Un bilan sera réalisé à mi-parcours, afin d'identifier les effets quantifiables du plan d'actions. La collectivité pourra ainsi ajuster son action.

D'autre part, les projections de croissance démographique fortes du territoire (soit +20% d'ici 2040 d'après l'INSEE) sont prises en compte dans les objectifs spécifiques du territoire.

4.2.1 Objectifs de réduction de la consommation d'énergie pour la CC Pays des Achards

Ainsi, le choix a été fait d'orienter vers une montée plus progressive des objectifs du territoire par rapport aux ambitions régionales et nationales (année de référence 2014).

Année référence 2014	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-5%	-8%	-11%	-25%
Tertiaire	-6%	-11%	-12%	-20%
Transport	-7%	-13%	-17%	-38%
Industrie	-4%	-7%	-9%	-15%
Agriculture	-3%	-5%	-8%	-20%
TOTAL	-6%	-10%	-13%	-28%
<i>Rappel objectifs SRCAE</i>	-9%	-13%	-16%	-32%
<i>Rappel objectifs LTECV</i>			-20%	-50%

Figure 17 : Objectifs sectoriels de réduction de la consommation d'énergie du territoire de la CCPA

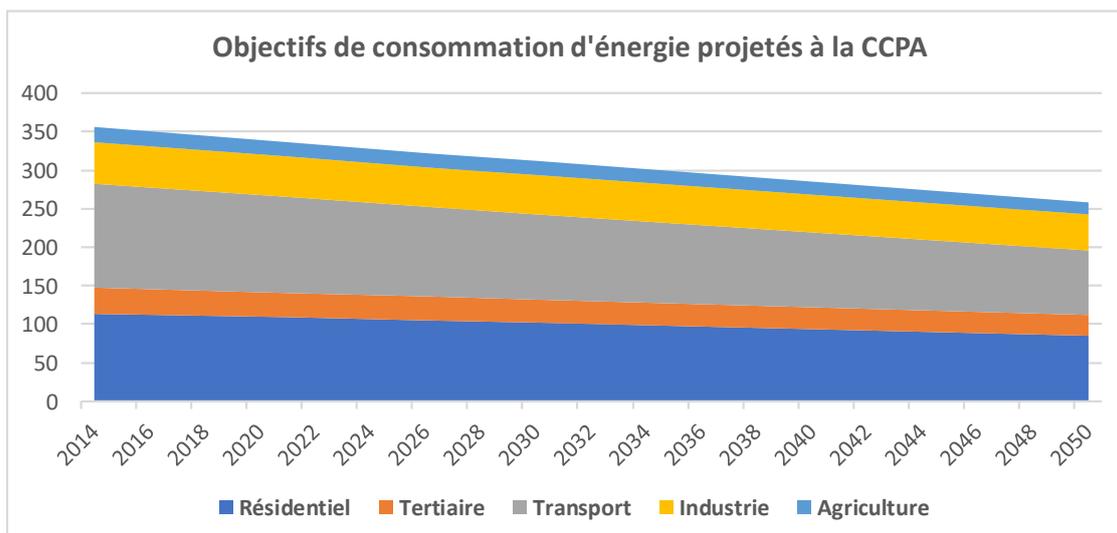


Figure 18 : Projections de la consommation d'énergie par secteur sur le territoire de la CCPA

Les efforts du territoire tendent vers les objectifs régionaux et nationaux sans pour autant les atteindre.

Il est important de rappeler que les consommations d'énergie du territoire sont majoritairement portées par le secteur du transport (38%) et le secteur résidentiel (32%), mais également que le profil du territoire est marqué par sa ruralité. La voiture individuelle occupe une place prépondérante dans les déplacements quotidiens des habitants.

D'autre part, l'action de la CC Pays des Achards sur ces deux secteurs structurants (par ex. : rénovation de logements à grande échelle, développement des mobilités douces et partagées) nécessite un temps de réflexion et de préfiguration préalable à la mise en place effective des actions, pour ensuite garantir une montée en puissance efficace.

La CC Pays des Achards et ses communes membres peuvent s'appuyer techniquement et financièrement sur le SYDEV, le syndicat départemental d'énergie de la Vendée. En effet, ce dernier

apporte son soutien sur de nombreuses thématiques telles que celles citées également sur la rénovation des bâtiments publics, la mobilité décarbonée, etc.

Ainsi, les ambitions sectorielles sur lesquelles reposent les objectifs de consommation d'énergie du PCAET de la CC Pays des Achards sont les suivantes :

Thème	Ambitions, objectifs et actions prioritaires
Résidentiel	- Inciter directement et indirectement la rénovation thermique de 65 logements par an
	- Sensibiliser les ménages avec le défi Familles à Energie Positive
Tertiaire	- Réduire la consommation du patrimoine public (25% de gain énergétique)
	- Installer des systèmes de chauffage biomasse sur les bâtiments publics
	- Encourager la sobriété énergétique auprès des entreprises (ORACE)
Transports	- Inciter à la pratique du covoiturage (5% des actifs)
	- Porter à 10% les déplacements en vélo ou à pied pour les courtes distances (< 5 km)
	- Inciter les entreprises à optimiser leurs déplacements
Industrie	- Accompagner à la mise en place de pratiques et de procédés économes en énergie (ORACE)
Agriculture	- Inciter au changement des pratiques agricoles

Figure 19 : Ambitions sectorielles du PCAET de la CCPA pour la consommation d'énergie

4.2.2 Objectifs de production d'énergie renouvelable pour la CC Pays des Achards

La CC Pays des Achards a retenu un objectif de développement des énergies renouvelables sur son territoire sur la base de la production actuelle d'énergies renouvelables.

Ainsi, pour atteindre un taux de couverture de la consommation d'énergie par les ENR de 20% en 2030, l'intercommunalité doit produire 58 GWh supplémentaire par rapport à la situation actuelle (4 GWh soit 1% en 2014). A noter que le taux de couverture en 2030 prend en compte la consommation d'énergie de la même année ; les gains énergétiques réalisés entre 2030 et 2014 sont donc intégrés dans le calcul.

	2014	2021	2026	2030	2050
Production ENR (GWh)	4	10	32	62	129
Taux de couverture	1%	3%	10%	20%	50%
ENR à produire (GWh)		6	28	58	125

Figure 20 : Objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPA

Deux principaux éléments sont à prendre en compte dans ce positionnement.

D'une part, des projets ENR en développement : deux projets solaires PV en ombrières sur des parkings de la CCPA (piscine et siège), deux projets éoliens sur les communes de Beaulieu et Nieul le Dolent, le projet méthanisation porté par une association d'agriculteurs. S'y ajoutent les installations solaires photovoltaïques en toiture sur l'habitat, avec la poursuite de la tendance de développement de ces dernières années.

D'autre part, le potentiel ENR du territoire est important pour plusieurs technologies :

- le solaire avec un ensoleillement fort lié à la proximité du littoral et à des surfaces artificialisées importantes
- l'éolien, une source renouvelable majeure pour le territoire
- la méthanisation avec des facteurs locaux incitatifs (exploitations d'élevage, industries agroalimentaires, ...)
- le bois-énergie avec une ressource forestière abondante.

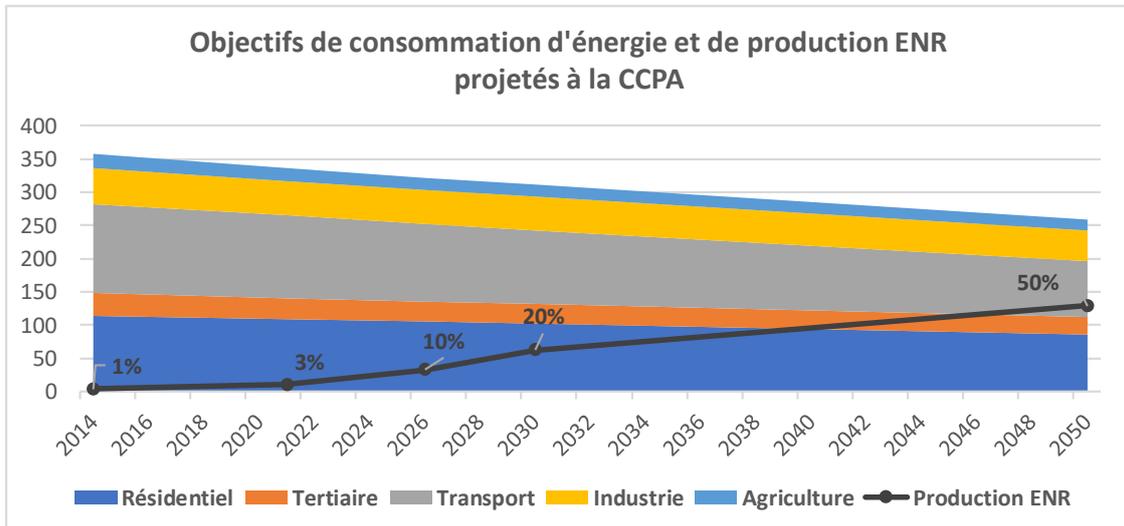


Figure 21: Projections de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPA

4.2.3 Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la CC Pays des Acharde

Les objectifs visés sur la réduction des émissions de GES sont très fortement corrélés à la quantification des réductions de la consommation d'énergie.

Année référence 2014	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-9%	-15%	-24%	-70%
Tertiaire	-8%	-13%	-23%	-75%
Transport	-12%	-21%	-29%	-70%
Industrie	-6%	-10%	-13%	-30%
Agriculture	-6%	-11%	-17%	-45%
Déchets	-3%	-5%	-13%	-50%
TOTAL	-8%	-13%	-20%	-53%
<i>Rappel objectifs SNBC</i>	<i>-16%</i>	<i>-23%</i>	<i>-29%</i>	<i>-60%</i>

Figure 22 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions GES sur le territoire de la CCPA

Ainsi, et pour les mêmes raisons que les objectifs relatifs à la consommation d'énergie, les efforts du territoire tendent vers les objectifs nationaux sans pour autant les atteindre.

5 CONCERTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

5.1 L'organisation de la concertation

La démarche PCAET s'attache à questionner puis à agir à la fois sur les compétences propres à la collectivité et dans le fonctionnement de ses services, ainsi que sur l'ensemble des secteurs de territoire.

Le PCAET de la CC Pays des Achards étant réalisé en parallèle de celui de la CC Vendée Grand Littoral, les concertations des acteurs du territoire ont été jumelées, comme les phases de réalisation des diagnostics climat-air-énergie et de définition des axes et orientations stratégiques.

Ainsi, la concertation a été menée en quatre temps, entre décembre 2017 et juillet 2018 :

- Un partage des éléments du diagnostic, réalisé en décembre 2017 et sous forme d'ateliers participatifs. Ces ateliers ont regroupé de nombreux acteurs locaux et ont permis d'identifier et de formuler certains enjeux du territoire, enjeux ensuite intégrés à la stratégie du territoire.
- Une mobilisation des services de la CCPA, organisée entre mai et juillet 2018, sous forme de réunions thématiques et transversales avec les directions et les agents communautaires. Ces réunions ont permis de faire ressortir les leviers d'actions et d'identifier des propositions d'actions en lien avec les compétences intercommunales.
- Un temps de concertation des acteurs du territoire, en mai 2018, par une approche sectorielle en groupes de travail. Les participants (élus, agents, partenaires, associations) ont échangé sur leur implication, actuelle et/ou à venir, sur les différentes thématiques du PCAET. Cela a permis de faire émerger des propositions d'actions sur les thématiques du bâti, de la mobilité de la consommation d'énergie, l'adaptation aux changements climatiques, l'exemplarité de la collectivité, etc.

Les deux derniers temps de concertation autour d'ateliers techniques et thématiques, ont conduit à la construction du plan d'actions du PCAET de la CC Pays des Achards.

5.2 La concertation avec les services internes

Après une présentation générale des enjeux du diagnostic du territoire, des entretiens bilatéraux avec les services de la CC Pays des Achards ont permis d'échanger sur les projets en cours, de faire émerger les marges de manœuvre dont la collectivité dispose sur ses compétences et de formuler des préconisations d'actions.

Un atelier a permis de mettre en évidence la transversalité des thématiques énergie et climat, ainsi que l'impact de ces dernières sur les services administratifs.

5.3 La concertation avec les partenaires du territoire

Cinq groupes de travail ont été organisés courant mai 2018. Ils ont notamment permis de mettre autour de la table des élus et des agents, mais surtout une trentaine de partenaires techniques et associations citoyennes, et de travailler sur cinq thématiques.

Après un rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à débattre et à présenter leur implication.

1. Adapter le territoire aux changements climatiques – Mardi 29 Mai 2018 de 9h00 à 12h00
Comment anticiper au mieux les évolutions du changement climatique ? Les enjeux de la ressource en eau, la prévention face aux risques naturels, les impacts positifs et négatifs sur les activités économiques...
2. Repenser la mobilité – Mardi 29 Mai 2018 de 14h00 à 17h00
Comment optimiser les politiques de mobilités ? Evolution de l'usage de la voiture individuelle, mode de transports alternatifs, ...
3. Vers un territoire autonome énergétiquement – Mercredi 30 Mai 2018 de 9h00 à 12h00
Quelle stratégie de développement des énergies renouvelables ? Pour quelles filières ? Incitation et accompagnement des porteurs de projets, leviers techniques et financiers existants, ...
4. Vers une économie plus locale et plus durable – Jeudi 31 Mai de 9h00 à 12h00
Comment maintenir et développer les emplois territoriaux, permettre le développement des usages numériques, favoriser le développement d'un tourisme éco responsable ?
5. La performance énergétique du bâti – Jeudi 31 Mai 2018 de 14h00 à 17h00
Comment inciter les habitants à la rénovation de leurs logements, comment travailler avec les professionnels de la construction pour faire évoluer les techniques et matériaux utilisés ?

5.4 La communication et la sensibilisation

La CC Pays des Achards s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche via son site internet avec une page dédiée au PCAET ([https://www.cc-paysdesachards.fr/?r=vivre-au-pays-des-achards&m=urbanisme&c=plan-climat-energie-territorial-\(pcaet\)](https://www.cc-paysdesachards.fr/?r=vivre-au-pays-des-achards&m=urbanisme&c=plan-climat-energie-territorial-(pcaet))).

Par ailleurs, l'intercommunalité a organisé un évènement de sensibilisation du grand public : un forum de présentation du diagnostic climat-air-énergie du territoire, en janvier 2018, avec une table-ronde spécifique sur la mise en place d'une plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat.

6 PLAN D' ACTIONS DU PCAET

6.1 La structuration du plan d'actions

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2020-2026). Ce programme se compose de 6 axes stratégiques et 20 orientations opérationnelles.

Le PCAET étant le premier document de planification de transition énergétique et climatique de la CC Pays des Achards, l'objectif de sa mise en œuvre s'inscrit dans la nécessité de structurer la politique climat-air-énergie de son territoire.

Grâce à ses actions structurantes, la CC Pays des Achards souhaite conserver la dynamique de mobilisation et poursuivre la montée en compétence des services communaux et intercommunaux sur les enjeux énergie climat et accentuer la transversalité des missions.

D'un point de vue territorial, cette démarche doit également permettre de favoriser davantage la communication et l'animation du territoire pour renforcer les synergies avec les acteurs locaux. Il s'agit notamment de diffuser les informations, de fédérer les acteurs, de promouvoir les initiatives et d'inciter au passage à l'action.

Ce socle est indispensable pour garantir la réussite du PCAET et atteindre les objectifs stratégiques climat-air-énergie que le territoire de la CC Pays des Achards s'est fixé.

AXE 0 : Stabiliser et améliorer la qualité de l'air
AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat
ACTION 1.1 Inciter les professionnels du bâtiment à l'éco-construction et à la mise en place d'ENR
ACTION 1.2 Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants
ACTION 1.3 Encourager la sobriété énergétique sur le bâti
AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire
ACTION 2.1 Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables
ACTION 2.2 Accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable
AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités
ACTION 3.1 Maîtriser les consommations d'énergie sur le patrimoine et les transports
ACTION 3.2 Promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la communauté de communes
ACTION 3.3 Sensibiliser les scolaires et le grand public aux problématiques énergie-climat
ACTION 3.4 Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire
AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements
ACTION 4.1 Accompagner la mobilité alternative à la voiture individuelle
ACTION 4.2 Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité
ACTION 4.3 Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements
AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques
ACTION 5.1 Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie
ACTION 5.2 Maintenir et développer de la séquestration carbone
ACTION 5.3 Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité
ACTION 5.4 Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire
ACTION 5.5 Adapter l'agriculture aux changements climatiques
AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable
ACTION 6.1 Développer et maintenir les emplois et services de proximité
ACTION 6.2 Favoriser la "croissance verte" et les actions d'économie circulaire
ACTION 6.3 Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques

Figure 23 : Synthèse du plan d'actions du PCAET de la CCPA

6.2 La déclinaison des fiches actions

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ont fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif est qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

PAYS DES ACHARDS Chaque jour à vos côtés		AXE 3 :			
Orientation opérationnelle :					
DESCRIPTION DE L'ACTION :					
Descriptif et contexte de l'action :					Impacts :
					<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input type="radio"/> ENR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Adaptation <input checked="" type="radio"/> Sensibilisation/Animation
Objectifs visés et résultats attendus :					
DETAILS DE L'ACTION :					
Etapes opérationnelles :		Dépenses HT :	Recettes HT :	Calendrier :	
ORGANISATION OPERATIONNELLE :					
Porteur de l'action :		Partenaires :		Cibles :	
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référénts techniques : Référént politique : VP en charge de					
SUIVI – EVALUATION :					
Indicateurs de suivi et de résultat :					
Incidences sur l'environnement :					
Mesures correctives :					
GAINS ENERGIE-CLIMAT :					
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (kWh)		Production d'ENR (kWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)

Présentation du contexte de l'action et lien avec les

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Etapes de mise en œuvre de l'action, calendrier, coûts prévisionnels

Pilotage politique et technique

Suivi et Évaluation / Gains attendus

Figure 24 : Présentation du contenu d'une fiche-action

Les fiches-actions du PCAET de la CC Pays des Achards sont présentées en annexe.

Il est à noter que l'axe stratégique « Stabiliser et améliorer la qualité de l'air » est un axe transversal : il ne comprend pas d'actions lui étant propres. Néanmoins, plusieurs orientations opérationnelles du PCAET concourent à cette thématique, en transversalité avec les autres axes stratégiques :

- ACTION 1.3 : Encourager la sobriété énergétique sur le bâti
- ACTION 2.1 : Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables
- ACTION 2.2 : Accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable
- ACTION 3.1 : Maîtriser les consommations d'énergie sur le patrimoine et les transports
- ACTION 3.2 : Promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la Communauté de communes
- ACTION 3.3 : Mobiliser et accompagner les communes sur les sujets du PCAET
- ACTION 3.4 : Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire
- ACTION 4.1 : Encourager la mobilité alternative à la voiture individuelle
- ACTION 4.2 : Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité
- ACTION 4.3 : Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements
- ACTION 5.1 : Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie
- ACTION 6.1 : Développer et maintenir les emplois et services de proximité
- ACTION 6.2 : Favoriser la "croissance verte" et les actions d'économie circulaire
- ACTION 6.3 : Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques

7 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'une part d'un suivi de la démarche et du plan d'actions, et d'une évaluation régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables, et d'autre part d'une stratégie de communication.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation parfaitement adapté, ou plus exactement « sur mesure ». La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont nécessaires pour assurer la bonne marche de la mise en œuvre. Des temps de bilan et d'ajustement sont également indispensables pour connaître l'avancée de l'atteinte des objectifs et prendre les décisions techniques et politique afférentes.

Ce travail de suivi et d'évaluation sera mené sur différents axes :

- Le suivi du rythme et de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial
- Le suivi des budgets alloués
- Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions sur les destinataires ciblés.

Pour réaliser ce suivi, la CC Pays des Achards a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet
- La centralisation des informations auprès du chargé de mission Plan Climat
- Le renseignement d'un outil de suivi/évaluation sous format tableau de bord.

AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS ASSOCIEES	CALENDRIER							AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			Budget prévisionnel	Financement à étudier	Budget consommé
AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat												
ACTION 1.1 Inciter les professionnels du bâtiment à l'éco-construction et à la mise en place d'ENR												
Promouvoir les nouveaux matériaux et les techniques innovants auprès des professionnels du bâtiment (construction, rénovation)	Encourager les chambres consulaires (CAPEB) à tenir un rôle d'accompagnateur pour la rénovation énergétique et le développement des ENR dans l'habitat.	CCPA	X	X	X	X	X	X				
	Organiser des événements pour reunir les acteurs concernés	CCPA	X	X	X	X	X	X		2 000€		
	Valoriser les artisans locaux utilisant des matériaux et techniques innovants (visites de sites pour les élus et le grand public...)	CCPA	X	X	X	X	X	X				
Accompagner les professionnels du bâtiment pour être performants en écoconstruction et sur la mise en place des ENR	Travailler avec les chambres consulaires et les organismes de formation pour développer la formation initiale/continue sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés et les ENR.	CCPA	X	X	X	X	X	X				
Mettre en place un circuit sécurisé de valorisation des déchets de chantier	Développer le recyclage des déchets de chantiers en mettant en place des lieux de stockage et de traitement.	CCPA, communes	X	X	X	X	X	X				
ACTION 1.2 Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants												
Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH) à destination du grand public	Réaliser une étude préalable à la mise en place d'une PTREH	CCPA, communes	X									
	Mettre en place une PTREH	CCPA, communes	X	X	X	X	X	X		135 000€		
	Développer une plateforme de sensibilisation et d'information à destination de tous les acteurs du territoire	CCPA, communes	X	X	X	X	X	X		5 000€		
Developper un observatoire du parc bâti à l'échelle de la CCPA (ou du SCOT Vendée Cœur Océan)	Réaliser un état des lieux et un suivi du parc bâti (augmenter le nombre de logements sociaux dans les centres bourgs (rachat et réhabilitation par les communes ou la CC de logements vacants)	CCPA, SCOT Vendée Cœur Océan	X	X	X	X	X	X				
ACTION 1.3 Encourager la sobriété énergétique sur le bâti												
Faire évoluer les systèmes de chauffages vers des appareils plus performants	Inciter les particuliers au changement des appareils de chauffage en biomasse : passage des foyers ouverts vers des foyers fermés.	CCPA	X	X	X	X	X	X				
	Accompagner les communes pour le changement de leurs chauffages foyers de la biomasse	CCPA	X	X	X	X	X	X				
AXE 2 : Développer la mie énergétique du territoire												
ACTION 2.1 Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables												
Améliorer la connaissance des projets existants et du potentiel ENR	Réaliser une étude de planification du développement des ENR sur le territoire	CCPA / SYDEV	X							40 000€		
Encourager le développement de la biomasse sur le territoire	Mettre en place une charte forestière	CCPA, communes	X	X	X							
	Structurer la filière agricole en valorisant toutes les utilisations du bois (bois-énergie, bois d'œuvre, matériaux biosourcés...)	CCPA	X	X								
	Grouper les achats de produits de bois au niveau de la CC	CCPA, communes	X									
ACTION 2.2 Accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable												
Developper la méthanisation en collaboration avec les agriculteurs du territoire	Identifier les projets en cours	CCPA	X									
	Favoriser l'acceptabilité des projets	CCPA	X	X	X	X	X	X				
	Mettre une réflexion sur le financement participatif des projets	CCPA, communes	X									

Figure 25 : Présentation de l'outil de suivi/évaluation de la stratégie et des actions

Le tableau de bord sera étoffé et alimenté progressivement en fonction de l'état d'avancement des actions. Il a pour vocation de devenir un outil de pilotage de la démarche, tout en mesurant l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le PCAET de la CC Pays des Achards.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013.....	5
Figure 2 : Objectifs du SCRAE Pays de la Loire	7
Figure 3 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET de la CCPA.....	9
Figure 4 : Etapes de la construction du PCAET de la CCPA.....	10
Figure 5 : Les principaux enjeux climat-air-énergie de la CCPA	11
Figure 6 : Emissions de gaz à effet de serre par secteur en 2014 sur le territoire de la CCPA	12
Figure 7: Emissions de polluants atmosphériques par habitant en 2014 sur le territoire de la CCPA .	13
Figure 8 : Consommation d'énergie finale par secteur en 2014 sur le territoire de la CCPA	14
Figure 9 : Production d'énergie renouvelable en 2016 sur le territoire de la CCPA	15
Figure 10 : Températures et précipitations moyennes annuelles 2007-2008 en Vendée	15
Figure 11 : Application des objectifs globaux du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCPA..	19
Figure 12 : Application des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCPA	19
Figure 13: Traduction des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCPA.....	19
Figure 14 : Application des objectifs sectoriels SNBC sur le territoire de la CCPA.....	20
Figure 15 : Traduction des objectifs sectoriels SNBC en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCPA	20
Figure 16 : Ambitions de la CCPA en 2030 par rapport aux objectifs nationaux et régionaux	21
Figure 17 : Objectifs sectoriels de réduction de la consommation d'énergie du territoire de la CCPA	22
Figure 18 : Projections de la consommation d'énergie par secteur sur le territoire de la CCPA.....	22
Figure 19 : Ambitions sectorielles du PCAET de la CCPA pour la consommation d'énergie	23
Figure 20 : Objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPA.....	23
Figure 21 : Projections de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPA.....	24
Figure 22 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions GES sur le territoire de la CCPA.....	24
Figure 23 : Synthèse du plan d'actions du PCAET de la CCPA	28
Figure 24 : Présentation du contenu d'une fiche-action.....	29
Figure 25 : Présentation de l'outil de suivi/évaluation de la stratégie et des actions	30

ANNEXES : FICHES ACTIONS PCAET

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le



ID : 085-248500530-20210127-RGLT_21_072_013-DE



AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle

1.1 Inciter les professionnels du bâtiment à l'écoconstruction et à la mise en place d'ENR

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>Les filières économiques de la construction et de la rénovation sont assez développées sur le territoire de la CC Pays des Achards.</p> <p>Dans le cadre du PCAET, la CCPA souhaite développer les échanges avec les artisans et leur permettre de se former plus facilement, en lien avec la CAPEB, les chambres consulaires et organismes professionnels du secteur.</p> <p>Un travail ciblé sur les entreprises à intégrer sera à réaliser (artisans, promoteurs, producteurs d'éco-matériaux du territoire, ...).</p> <p>L'objectif est également de créer une dynamique sur l'innovation de la construction en mettant en avant les projets innovants réalisés sur le territoire (visites de sites des élus, des habitants, des scolaires...).</p> <p>La CCPA souhaite également améliorer la valorisation des déchets de chantier sur le territoire, en lien avec les objectifs de rénovation énergétique de l'habitat.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● ENR ○ Qualité de l'air ○ Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	
Objectifs visés et résultats attendus	<p>Organiser un forum de l'écoconstruction par an.</p> <p>Promouvoir voire renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement déjà mises en place par des partenaires territoriaux.</p> <p>Développer l'information et la formation des artisans.</p>		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Promouvoir les nouveaux matériaux et les techniques innovants dans la construction et la rénovation :	0,05 ETP		
> Relayer l'annuaire des éco-artisans sur le territoire (entreprises reconnues Grenelle de l'Environnement)			2020-2026
> Encourager les chambres consulaires et les organismes professionnels du secteur (CAPEB, FFB, etc) à tenir un rôle d'accompagnateur pour la rénovation énergétique et les énergies renouvelables : informer les artisans des formations disponibles			2020-2026
> Organiser des événements pour réunir les acteurs concernés : visites des projets innovants – petits déjeuner- formations	2 000 € (fonctionnement)		2020-2026
> Valoriser les artisans locaux utilisant des matériaux et techniques innovants (événements et visites pour les élus et le grand public...)			2020-2026
Accompagner les professionnels du bâtiment pour être performants en écoconstruction et sur les ENR :			
> Travailler avec les chambres consulaires, les organismes professionnels du secteur et les organismes de formation pour renforcer la formation initiale/continue sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés et les ENR			2020-2026
Mettre en place un circuit sécurisé de valorisation des déchets de chantier :			
> Développer le recyclage des déchets de chantiers en mettant en place des lieux de stockage et de traitement			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards</p> <p>Référents techniques : Services Urbanisme - Développement économique</p> <p>Référent politique :</p>	<p>Partenaires techniques : CAPEB, FFB, CCI, CMA, ADEME, SyDEV, Atlanbois, de la CC</p> <p>Partenaires financiers : CCI, ADEME</p>	<p>Entreprises Commerçants</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif Nombre d'animations organisées à destination des entreprises Nombre d'artisans formés RGE Nombre d'artisans spécialistes éco matériaux Tonnage de déchets de chantier recyclés
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle

1.2 Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>Le secteur résidentiel représente 32% des consommations du territoire. De nombreuses habitations se révèlent énergivores.</p> <p>La mise en place d'un guichet unique de l'habitat sur le Pays des Achards, animé à partir d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), permettra d'inciter techniquement et financièrement les propriétaires et bailleurs à la rénovation énergétique de leur patrimoine.</p> <p>La CCPA cherche à innover. La performance énergétique sera recherchée par des travaux de qualité et, dans la mesure du possible, des matériaux bio-sourcés.</p> <p>Au-delà de l'animation du guichet de l'habitat à destination des propriétaires, la CCPA entend mener une réflexion avec des professionnels, artisans d'une part, mais également les agences immobilières, les architectes, les aménageurs et notaires.</p> <p>En parallèle, pour améliorer la connaissance de son territoire, la CCPA va se doter en 2019 d'un Observatoire du parc bâti.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● ENR ○ Qualité de l'air ○ Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	

Objectifs visés et résultats attendus

Intensifier la rénovation énergétique dans le résidentiel (50 rénovations/an)
Doter les particuliers des outils nécessaires au passage à l'action

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Mettre en place un guichet unique de l'Habitat (PTREH et OPAH) à destination du grand public :			
> Réaliser une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'une PTREH et d'une OPAH	19 000€	ANAH : 50% soit 9500€	2019
> Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'éco-construction à destination de tous les acteurs du territoire	A définir		2020-2026
> Mettre en place une PTREH/OPAH avec subventions communautaires aux propriétaires	Animation plateforme : 62 500€ /an Subventions propriétaires : 150 000€ /an	SyDEV : 3 x 45 000 €	2020-2026
Développer un observatoire de l'habitat :			
> Réaliser un état des lieux et un suivi du parc bâti	5000€		2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référént technique : Responsable Urbanisme Référént politique : Président</p>	<p>Partenaires techniques : ADEME, SYDEV et/ou ADILE, CAUE + service urbanisme de la CCPA + EIE Partenaires financiers : ADEME, SYDEV</p>	<p>Grand public, propriétaires, locataires Futurs propriétaires</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	
	<p>Nombre de visiteurs du guichet Habitat Nombre de projets de rénovation aboutis Nombre d'évènements sur la performance énergétique du résidentiel Création de l'observatoire Evolution des consommations énergétiques du secteur résidentiel du territoire</p>
Incidences sur l'environnement	Incidences positives

Mesures correctives					
GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	172 419 (- 681)	357 000	353 467 (-3 533)	3 900	3 900

Hypothèses : rénovation énergétique de 60 logements par an au niveau BBC



AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle

1.3 Encourager la sobriété énergétique sur le bâti

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>Les consommations d'énergie pour le chauffage des bâtiments à usage d'habitation et les bâtiments publics représentent une part prépondérante des consommations du territoire.</p> <p>La CC Pays des Achards souhaite développer un volet spécifique sur la performance des systèmes de chauffage.</p> <p>Pour les logements, cela passe par une incitation au remplacement des équipements de chauffage biomasse vétustes (foyers ouverts) par des installations plus efficaces en termes de consommation de bois et de combustion avec des poêles à bois en foyers fermés.</p> <p>Pour les bâtiments publics, il s'agit d'accompagner les communes pour le changement de leur chaudières fioul vers de la biomasse.</p> <p>Cette action sera mise en parallèle avec le développement de la filière locale biomasse.</p> <p>Sa mise en œuvre s'appuiera sur les nouveaux outils territoriaux développés : espace info énergie et plate-forme de rénovation pour l'habitat, conseil en énergie partagé pour le tertiaire public.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● ENR ● Qualité de l'air ○ Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	

Objectifs visés et résultats attendus	Améliorer la performance énergétique des bâtiments d'habitation et tertiaires publics Améliorer la qualité de l'air par le remplacement des équipements biomasse anciens
--	---

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Faire évoluer les systèmes de chauffage vers des appareils plus performants :			
> Conseiller et inciter les particuliers sur les équipements de chauffage biomasse performants (passage des foyers ouverts vers des foyers fermés, etc)			2020-2026
> Accompagner les communes vers le remplacement des chaudières fioul par de la biomasse			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE :

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SyDEV et/ou ADILE + EIE Partenaires financiers : ADEME, SYDEV	Propriétaires Communes

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de systèmes de chauffage biomasse performants installés ; Evolution sectorielle des consommations
Incidences sur l'environnement	Diminution de la pollution atmosphérique Point de vigilance sur la qualité des équipements et des combustibles
Mesures correctives	Veiller à la qualité des équipements et des combustibles biomasse

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	172 086 (- 14)	357 000	356 858 (-142)	3 900	3 900

Hypothèses : 12% des logements et 20% des bâtiments publics concernés s'engagent dans l'action

AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire

Orientation opérationnelle

2.1 Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>La CC Pays des Achards souhaite encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables sur son territoire, qui présente des potentiels importants. Pour cela, deux axes de travail sont envisagés : améliorer la connaissance du potentiel de développement des ENR et encourager plus particulièrement le développement de la biomasse sur le territoire.</p> <p>Une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire est en cours par le SyDEV.</p> <p>Le développement d'une filière locale bois-énergie passe à la fois par un travail sur la demande, mais surtout par la mise en place d'une filière sylvicole structurée, valorisant le bois comme matière biosourcée.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> ENR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Adaptation <input checked="" type="radio"/> Sensibilisation/ Animation 	
Objectifs visés et résultats attendus	<p>Passer la part de production d'énergie d'origine renouvelable sur la consommation du territoire de 1 % en 2014, à 10% en 2026, puis à 20% en 2030.</p> <p>Amélioration de la gestion et de l'exploitation globale des forêts / Structuration d'une filière économique viable / Augmentation de la part de consommation bois énergie sur le territoire</p>		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Améliorer la connaissance du potentiel ENR du territoire :			
> Réaliser une étude de planification du développement des EnR&R sur le territoire : méthanisation, solaire, éolien, bois-énergie	Etude réalisée par le SyDEV		2020
Encourager le développement de la biomasse sur le territoire :			
> Mettre en place une Charte forestière	Vendée Cœur Océan		2020-2022
> Structurer la filière sylvicole en valorisant toutes les utilisations du bois (bois-énergie, bois d'œuvre, matériaux biosourcés, ...)			2020-2021
> Grouper les achats de granulés de bois au niveau de la CC			2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards</p> <p>Référent technique :</p> <p>Référent politique :</p>	<p>Partenaires techniques : SM VCO, SyDEV, Mission bois-énergie, CNPF, SAFER</p> <p>Partenaires financiers : ADEME, Région, Département</p>	<p>Grand public</p> <p>Communes</p> <p>Acteurs économiques forestiers</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Réalisation de l'étude de planification énergétique territoriale</p> <p>Identification et localisation précise des potentiels de production ENR</p> <p>Elaboration d'un programme d'actions à destination de la sylviculture</p> <p>Retombée économique de la filière bois sur le territoire</p>
Incidences sur l'environnement	<p>Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation des sols</p> <p>Localisation et périmètre immédiat des projets modifiant le paysage</p> <p>Recyclabilité des matériaux utilisés</p>
Mesures correctives	<p>Favoriser l'implantation des projets sur des sites déjà utilisés (parking, friches, etc) pour éviter les conflits d'usage et préserver les espaces naturels. Engager une réflexion sur l'analyse de cycle de vie des projets ENR</p>

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	167 639 (- 5 461)	357 000	357 000	3 900	32 233 (+28 333)

Hypothèses : la production ENR indiquée ici correspondant aux objectifs chiffrés fixés de la CC Pays des Achards en termes de développement local des ENR en 2026

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 
ID : 085-248500530-20210127-RGLT_21_072_013-DE

 <p>PAYS DES ACHARDS chaque jour à vos côtés</p>	<h2 style="color: white;">AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire</h2>		
Orientation opérationnelle	2.2 Accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Descriptif / contexte	<p>Des projets d'énergie renouvelable sont à l'étude sur le territoire ; la CC Pays des Achards souhaite les soutenir et les valoriser dans leur mise en œuvre.</p> <p>Sur le volet méthanisation, à partir de l'étude du potentiel méthanisable conduite par le SyDEV, l'intercommunalité souhaite, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et GRDF, associer les agriculteurs du territoire et sensibiliser les habitants, pour favoriser l'acceptabilité et donc la réalisation des projets méthanisation.</p> <p>Sur le volet solaire photovoltaïque et éolien, la CC Pays des Achards souhaite travailler sur 3 axes : développer le PV sur les surfaces artificialisées (parkings, bâtiments agricoles et commerciaux), développer les projets citoyens et participatifs, accompagner l'acceptabilité des projets par la sensibilisation.</p>	Impacts <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input checked="" type="radio"/> GES <input checked="" type="radio"/> ENR <input checked="" type="radio"/> Qualité de l'air <input type="radio"/> Adaptation <input checked="" type="radio"/> Sensibilisation/ Animation 	
Objectifs visés et résultats attendus	Augmentation de la part de production d'énergie renouvelable sur le territoire Valoriser les initiatives locales et citoyennes		
DETAILS DE L'ACTION			
Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer la méthanisation en collaboration avec les agriculteurs du territoire :	0,1 ETP		
> Identifier les projets en cours			2020
> Favoriser l'acceptabilité des projets			2020-2026
> Faciliter la mise en relation avec les partenaires techniques			2020-2026
> Mener une réflexion sur le financement participatif des projets			2020
Développer le solaire et l'éolien :	0,1 ETP		
> Travailler en collaboration avec les entreprises pour identifier les potentiels de développement sur les surfaces anthropisées			2020
> Favoriser l'acceptabilité des projets			2020-2026
> Faciliter la mise en relation avec les partenaires techniques			2020-2026
> Mener une réflexion sur le financement participatif des projets			2020
ORGANISATION OPERATIONNELLE			
Porteur de l'action	Partenaires	Cibles	
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SyDEV, Vendée Energie, Chambre d'agriculture, associations, Energie Partagée, Energies Citoyennes en Pays de la Loire Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Porteurs de projets ENR Citoyens, Associations, Elus	
SUIVI – EVALUATION			
Indicateurs de suivi et de résultat	Part de la production d'énergie renouvelable sur le territoire Part d'investissements citoyens/participatifs dans les projets ENR		
Incidences sur l'environnement	Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation des sols Localisation et périmètre immédiat des projets modifiant le paysage Recyclabilité des matériaux utilisés		
Mesures correctives	Favoriser l'implantation des projets sur des sites déjà utilisés (parking, friches, etc) pour éviter les conflits d'usage et préserver les espaces naturels Engager une réflexion sur l'analyse de cycle de vie des projets ENR		

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 085-248500530-20210127-RGLT_21_072_013-DE

Associer les acteurs locaux pour assurer la mise en œuvre des p
solaire en toiture, etc)

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
Cf. fiche-action 2.1					

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle

3.1 Maîtriser les consommations d'énergie sur le patrimoine et les transports

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, etc). La collectivité a donc un rôle d'exemplarité. Pour les petites et moyennes communes, la dépense consacrée à l'énergie représente en moyenne 6% du budget de fonctionnement. La Communauté de communes souhaite, avec le soutien du SyDEV, proposer à ses communes une assistance technique et financière pour les accompagner au mieux dans la gestion énergétique de leur patrimoine bâti. Elle entend également agir sur les consommations d'énergie dans l'éclairage public, les consommations d'eau dans l'espace public et les déplacements de ses agents.	Impacts	
		●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	ENR
		●	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Réduire les consommations d'énergie et d'eau des équipements publics (bâtiments et éclairage public) Optimiser les déplacements des agents de la collectivité		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Améliorer le suivi des consommations énergétiques du patrimoine bâti :			
> Sensibiliser les élus sur la gestion énergétique du patrimoine bâti et valoriser les actions exemplaires et les nouvelles solutions techniques (Smart Grid, Gestion Technique des Bâtiments, etc)			2020-2026
> Identifier un référent énergie par commune			2020
> Déployer le Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le soutien du SyDEV : outils de suivi, analyse des factures, audit des bâtiments, préconisations de travaux, programme pluriannuel de rénovation (Programme PILE)	Budget SyDEV		2020-2026
Accompagner les opérations de rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine communal :			2020-2026
> Favoriser l'accès aux études de faisabilité			
> Proposer la réalisation de diagnostics énergétiques			
> Evaluer les groupements de travaux possibles			
> Etudier les conditions de valorisation des CEE			
Poursuivre les économies d'énergie sur l'éclairage public :			2020-2026
> Etendre les pratiques vertueuses : extinction nocturne, réglage de l'intensité lumineuse, allumage à détection... (enjeu de préservation de la biodiversité)			
> Remplacer les luminaires énergivores par des technologies moins consommatrices (LED)			
Optimiser les consommations d'eau :			2020-2026
> Adhérer au programme « Chaque goutte compte » de Vendée Eau			
> Collecter les eaux pluviales des toitures pour des usages extérieurs (arrosage / nettoyage)	A définir		
Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration :			2019-2026
> Réaliser une étude sur l'optimisation des flottes de véhicules communautaires et communaux	Réalisation SyDEV Reste à charge CCPA: 20% soit 3246,63€		2019
> Former les agents à l'écoconduite			
> Favoriser le covoiturage entre agents			

> Instaurer l'indemnité kilométrique vélo	A définir		
> Acquérir des véhicules électriques ou à carburants alternatifs	A définir		
> Mener une réflexion sur la mise en place du télétravail au sein des services communautaires pour réduire les trajets domicile-travail des agents			

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référént technique : Référént politique :	Partenaires techniques : SyDEV, Vendée Eau Partenaires financiers : SyDEV, ADEME	Communes Agents communautaires

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de communes engagées dans la démarche Nombre de diagnostics réalisés Nombre de bâtiments rénovés Nombre de points lumineux traités Volume d'eau économisé Nombre d'agents formés à l'éco-conduite Nombre d'agents "covoitureurs" Nombre d'agents bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo Nombre de véhicules alternatifs acquis Nombre de km réalisés par les véhicules alternatifs
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	172 946 (-154)	357 000	356 150 (-850)	3 900	3 900

Hypothèses : rénovation énergétique des bâtiments publics avec un gain de 25%

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle

3.2 Promouvoir l'écoresponsabilité au sein de la communauté de communes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>Repenser les modes de fonctionnement internes de l'administration dans une perspective d'économies d'énergie, d'eau, de consommables vers une diminution de l'empreinte carbone de son activité, c'est aussi la démonstration qu'avec de la volonté et de la persévérance, le changement est possible. Chaque agent peut s'impliquer à son poste de travail et au niveau de son service dans un projet global.</p> <p>La commande publique constitue l'un des principaux leviers, avec toutes les actions de sensibilisation et de valorisation des contributions des agents à la politique d'éco-responsabilité de la collectivité.</p> <p>L'objectif est d'aller toujours plus loin et d'assurer la capitalisation et la diffusion de ces actions, d'une part pour sensibiliser les agents et leur permettre d'intégrer les enjeux énergie-climat dans leur quotidien, d'autre part pour inciter les autres collectivités et le grand public à suivre cet exemple.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● ENR ● Qualité de l'air ● Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	
Objectifs visés et résultats attendus	<p>Engager de nouvelles dynamiques et des changements de comportement</p> <p>Tester des matériels, des procédures plus économes, plus propres</p> <p>Sensibiliser en montrant l'exemple</p> <p>Réduire l'empreinte carbone de l'administration</p>		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Conforter la démarche d'achat public durable en intégrant des clauses environnementales et sociales aux marchés :	0,1 ETP		
> Former les services à l'analyse environnementale de leurs achats			2020-2021
> Intégrer des clauses ACV aux marchés			2020-2026
> Mettre en place des critères et une notation efficace			2020
> Participer au réseau des acheteurs éco-responsables de l'ADEME			2020-2026
Réduire la consommation de papier au sein des services :			
> Généraliser la dématérialisation des dossiers des instances	4 000 € (fonctionnement)		2020
Diffuser une culture énergie-climat transversale à l'ensemble des services communautaires :	0,1 ETP		
> Développer une culture climat-énergie par la sensibilisation			2020-2026
> Mener des actions transversales associant différents services (ex. économie circulaire avec développement éco, emploi-insertion, déchets ou lutte contre la précarité énergétique avec énergie, habitat, social)			2020-2026
> Diffuser un guide des bonnes pratiques et communiquer sur les actions menées			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards</p> <p>Référent technique :</p> <p>Référent politique :</p>	Partenaires techniques : ADEME	<p>Agents communautaires</p> <p>Elus communautaires</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de notes/informations internes sur les actions PCAET Nombre de projets transversaux portés Nombre de guide des bonnes pratiques édités Nombre de marchés incluant des clauses environnementales				
Incidences sur l'environnement	Incidences positives				
Mesures correctives					
GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900



AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle

3.3 Sensibiliser les scolaires et le grand public sur les problématiques énergie-climat

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>La réussite d'un PCAET, et surtout de la mise en œuvre de ses actions, repose pour une grande part sur l'animation et la mobilisation des acteurs du territoire.</p> <p>Pour la CC Pays des Achards, il est primordial de mettre en place un réseau de sensibilisation et d'échanges à destination du grand public et des scolaires, sur l'ensemble des thématiques portées par un PCAET. Il s'agit également par ce biais de valoriser les initiatives existantes et d'en impulser de nouvelles.</p> <p>Cela passe par l'organisation de visites de sites exemplaires, de conférences thématiques. La mise en place du défi Familles à Energie Positive est également un outil de sensibilisation et de mobilisation du grand public.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● ENR ● Qualité de l'air ● Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	

Objectifs visés et résultats attendus

Mobiliser les acteurs locaux dans la durée sur la mise en œuvre des actions du PCAET

DETAILS DE L'ACTION

Etapas opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Animer un réseau d'échanges et de sensibilisation du grand public, des scolaires et des élus :	0,1 ETP		
> Mettre en place le Défi Familles à Energie Positive			2020-2026
> Organiser des événements pour sensibiliser et valoriser les réalisations locales			2020-2026
> Mettre en œuvre des animations d'éducation à l'environnement à destination des publics scolaires (énergie, climat, mobilité, déchets...)		Conseil de Développement Vendée Cœur Océan : 10 000€	2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : Associations, établissements scolaires Partenaires financiers : Conseil de Développement Vendée Cœur Océan, Europe, Région, Education nationale, ADEME.	Grand public Scolaires Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de familles sensibilisées Nombre d'événements organisés et nombre de participants Nombre d'animations scolaires réalisées Evolution des consommations d'énergie des familles à énergie positive
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 077 (-23)	357 000	356 883 (-117)	3 900	3 900

Hypothèses : 50 ménages participants au défi « Familles à Energie Positive », avec gain énergétique de 15%



AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	3.4 Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire
-----------------------------------	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif et contexte de l'action	Impacts

Objectifs visés et résultats attendus :	<p>Réduire les tonnages d'OMR collectés (objectif de 105 kg/hab d'OMR en 2026 – 110 kg/hab en 2017),</p> <p>Améliorer le tri et la valorisation des déchets</p> <p>Optimiser les coûts de collecte des déchets</p> <p>Structurer la filière de réemploi, de réparation et du recyclage sur le territoire</p>
--	--

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Poursuivre le travail sur la redevance incitative pour réduire les volumes de déchets résiduels			2020-2026
Amplifier l'action sur la prévention des déchets :			
> Poursuivre les campagnes de sensibilisation en faveur du tri			2020-2026
> Travailler sur les volets gaspillage alimentaire, déchets végétaux, le réemploi et la réparation			2020-2026
> Développer une recyclerie sur la déchetterie des Achards			2020-2026
> Développer la réparation des D3E avec création d'emplois à vocation sociale			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action :	Partenaires :	Cibles :
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards</p> <p>Référent technique :</p> <p>Référent politique :</p>	<p>Partenaires techniques : services techniques intercommunaux et municipaux, ADEME, Trivalis</p> <p>Partenaires financiers : ADEME, Région, Département, DIRECCTE, Trivalis</p>	<p>Agents intercommunaux</p> <p>Grand public</p> <p>Acteurs économiques</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Evolution du volume de déchets collectés par type et de la facture moyenne par habitant Evolution du chiffre d'affaires de la recyclerie
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	172 649 (-450)	357 000	357 000	3 900	3 900

Hypothèses : réduction du volume de déchets OMR de 5%

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle

4.1 Accompagner la mobilité alternative à la voiture individuelle

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>Compte tenu de la part prépondérante des consommations d'énergie dans les transports, des nuisances que représentent le tout voiture en matière de pollution de l'air, de bruit, d'accidentologie, la mobilité apparaît comme un axe majeur sur lequel il faut agir.</p> <p>Elle l'est d'autant plus en milieu rural que certains publics (ainés, retraités, jeunes), peuvent se retrouver isolés et sans moyen de se déplacer ; et que l'augmentation des coûts des carburants et des normes sur les véhicules peuvent augmenter la précarité sur le territoire et fragiliser encore de nombreux ménages.</p> <p>Face à ces constats, la Communauté de communes a décidé d'engager le territoire dans une nouvelle dynamique. A partir des expériences qui se développent localement, et dans une volonté de partage et de concertation des acteurs locaux, la Communauté de communes entend construire un programme d'actions pour favoriser et accompagner les changements de comportements et de pratiques concernant les mobilités.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● ENR ● Qualité de l'air ○ Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	
<p>Objectifs visés et résultats attendus</p> <p>Sensibiliser les acteurs du territoire sur les mobilités durables et alternatives Favoriser et accompagner les changements de comportements et de pratiques Réduire l'usage de la voiture individuelle</p>			

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Définir les besoins en termes de mobilité et sensibiliser les différentes cibles :			
> Réaliser un diagnostic des besoins	136 900 €	80 000 € (ADEME)	2020
> Engager une concertation avec les différents acteurs	15 000 €	12 000 € (ADEME)	2020
Mettre en place un dispositif de transports à la demande et solidaire :			
> Identifier les associations et structures porteuses d'un service de Transport A la Demande / Transport solidaire			2020
> Déployer ce dispositif en faveur des habitants (personnes âgées, jeunes, demandeurs d'emploi...)			2020-2026
Améliorer le maillage des transports en commun :			
> Etudier avec les territoires voisins les possibilités d'extension des services de transports collectifs			2024-2026
Réduire l'autosolisme et promouvoir le covoiturage :			
> Mise en place d'une application de mise en relation des pratiquants du covoiturage			2020

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards</p> <p>Référent technique :</p> <p>Référent politique :</p>	<p>Partenaires techniques : Département</p> <p>Partenaires financiers : ADEME</p>	<p>Actifs</p> <p>Retraités</p> <p>Jeunes</p> <p>Entreprises</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	
	<p>Associations intégrées au dispositif de transport à la demande</p> <p>Fréquentation des navettes TAD et des transports en communs</p> <p>Utilisation de l'application covoiturage</p>

Incidences sur l'environnement	Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation Point de vigilance sur les possibles ruptures de continuités écologiques
Mesures correctives	Engager une réflexion sur l'utilisation des sols lors des projets d'aménagement Intégrer les considérations environnementales en lien avec l'imperméabilisation des sols et les continuités écologiques Limiter l'imperméabilisation des infrastructures : revêtements poreux, chaussée végétale, etc
GAINS ENERGIE-CLIMAT	
Emissions GES (tCO2e)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	172 761 (-338)
Consommation d'énergie (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
357 000	355 543 (-1 457)
Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
3 900	3 900

Hypothèses : 1 navette électrique 9 places effectuant pour le TAD 4 trajets par semaine + 5% des actifs



AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle

4.2 Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif et contexte de l'action :	<p>L'augmentation de la part modale dédiée aux mobilités douces passe avant tout par une bonne signalétique, une sécurisation des pistes et chemins et l'information des usagers (campagnes de communication spécifiques).</p> <p>Dans cet objectif, la Communauté de communes engage un Schéma Directeur Vélo avec le soutien financier de l'ADEME.</p> <p>Le projet vise à définir une politique cyclable globale cohérente et coordonnée sur tout le territoire intercommunal, et de mettre en place un réseau cyclable structurant qui favorise la pratique utilitaire du vélo.</p> <p>Une réflexion sera également menée sur l'amélioration et le développement du maillage de voies douces existantes, notamment entre la gare SNCF et la ZA des Achards, avec l'étude d'un service de mise à disposition de vélos en gare.</p> <p>En parallèle, pour diversifier l'offre sur les modes de déplacements non carbonés, un travail sera conduit par le SyDEV sur le développement de stations GNV et des bornes de recharge pour véhicules électriques.</p>	Impacts :
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ ENR ● Qualité de l'air ○ Adaptation ● Sensibilisation/Animation
Objectifs visés et résultats attendus :	<p>Augmentation du nombre d'usagers du vélo</p> <p>Augmentation de la part modale des mobilités douces</p> <p>Réduction de l'utilisation des véhicules thermiques</p>	

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer les déplacements en modes doux (vélo, marche)			
> Réaliser un schéma directeur vélo intercommunal	35 000 €	17 500 € (ADEME)	2020
> Etudier la mise en place d'un service de Vélos en Libre Service à la gare SNCF des Achards	A définir		2020-2021
> Développer un cheminement cyclable entre la gare et la ZA	A définir		2020-2021
> Développer les pistes cyclables et les cheminements sur les voies reliant les principaux villages et les zones touristiques	A définir		2021-2026
> Garantir la sécurité des pistes/cheminements cyclables/piétons	A définir		2021-2026
> Proposer davantage d'équipements pour le stationnement des vélos	A définir		2021-2026
> Sensibiliser à la prise en compte des mobilités douces dans les documents d'urbanisme			2020-2026
Développer les stations GNV et le ferroutage			
> Réaliser une enquête d'implantation et de besoins sur le territoire (enquête SyDEV sur les stations poids lourds) + travail avec les entreprises de la ZA (usage du train pour le transport des marchandises)	Budget SYDEV		2020-2021
Développer le maillage des bornes électriques			
> Etendre le maillage des bornes de recharge électrique en lien avec les aires de covoiturage	Budget SYDEV		2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : Communes, Département, Région, pôle développement territorial, SYDEV, SNCF Partenaires financiers : Département	Habitants Touristes Elus Jeunes Actifs

SUIVI – EVALUATION					
Indicateurs de suivi et de résultat	Km de voies cyclables proposées dans le maillage du territoire				
	Points de stationnement vélos installés				
	Part modale liée aux mobilités douces (vélo/marche)				
Incidences sur l'environnement	Part de véhicules électriques et GNV sur le territoire				
	Nombre de bornes électriques et GNV sur le territoire				
	Aménagement d'infrastructures nécessaires (pistes cyclables, etc)				
Mesures correctives	Point de vigilance sur le partage harmonieux de la voirie entre utilisateurs				
	Point de vigilance sur les possibles ruptures de continuités écologiques				
	Réflexion à conduire sur la recyclabilité des batteries				
GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	172 581 (-519)	357 000	354 764 (-2 236)	3 900	3 900

Hypothèses : 10% des déplacements courts effectués en vélo, en substitution de la voiture + substitution de 2% des véhicules thermiques par des véhicules électriques



AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle **4.3 Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>Afin de renforcer l'offre d'accompagnement aux entreprises en matière de mobilité, il est proposé de soutenir les démarches collectives entre entreprises en faveur de la mutualisation des déplacements, et de les accompagner dans la mise en place de Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE).</p> <p>Encourager la mise en place d'espaces de coworking et du télétravail permet également de réduire les déplacements et l'empreinte carbone des entreprises et de leurs salariés.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ ENR ● Qualité de l'air ○ Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	
Objectifs visés et résultats attendus	<p>Encourager la mise en réseau des entreprises de la ZA des Achards pour mutualiser des dynamiques et réaliser des économies d'échelles.</p> <p>Réduire l'impact environnemental de la ZA.</p>		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer les espaces de coworking et encourager le télétravail :	0,05 ETP		
> Identifier des lieux d'implantation possibles d'espaces de coworking	Etude : 15 000€		2019-2020
> Aménager des locaux de coworking et communiquer			
Accompagner à la mise en place d'un PDIE sur la ZA :	0,3 ETP		
> Accompagner les entreprises dans la mise en place d'un PDIE			2020-2021
> Identifier les potentiels de collaboration et de mutualisation entre les entreprises			2021-2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards</p> <p>Référent technique :</p> <p>Référent politique :</p>	<p>Partenaires techniques : ADEME</p> <p>Partenaires financiers : ADEME</p>	<p>Entreprises</p> <p>Zones d'Activités Economiques</p> <p>Actifs</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Nombre d'entreprises volontaires pour la mise en place d'un PDIE</p> <p>Nombre de sites de coworking</p> <p>Nombre de salariés concernés par le PDIE</p> <p>Nombre d'utilisateurs des sites de coworking</p>
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	171 545 (-1 554)	357 000	350 300 (-6 700)	3 900	3 900

Hypothèses : gain énergétique de 10% sur les déplacements pendulaires



AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle

5.1 Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	<p>L'étalement urbain est fortement générateur d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques, en particulier dans les domaines des transports et du bâtiment. Consommateur de terres agricoles et d'espaces naturels, il génère également des coûts pour la collectivité (extension des réseaux et services collectifs).</p> <p>L'artificialisation des sols est également particulièrement impactante sur la biodiversité et le risque inondation, aggravant ainsi les impacts des changements climatiques à venir.</p> <p>La lutte contre l'artificialisation des sols et pour le maintien des terres agricoles fait partie intégrante de la stratégie développée par la CCPA pour limiter l'impact des évolutions climatiques sur les populations et sur les activités économiques du territoire.</p> <p>Dans ce cadre, les documents d'urbanisme (PLUi) permettront la traduction spatiale de ces orientations, dans une logique d'économie circulaire et de solidarité territoriale.</p>	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ● ENR ● Qualité de l'air ● Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	
<p>Objectifs visés et résultats attendus :</p> <p>Mettre la politique d'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climat-air-énergie dans le cadre du PLUi</p> <p>Connaître et protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée</p>			

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
<p>Accompagner les collectivités dans leur politique de limitation de la consommation foncière :</p> <p>> Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux croisés de l'urbanisme et de l'énergie pour favoriser une approche transversale des politiques locales et documents d'urbanisme</p> <p>> Réaliser un suivi du foncier à l'échelle intercommunale</p> <p>> Afficher clairement la stratégie de protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (PLUi)</p> <p>> Mettre en place des dispositifs règlementaires de protection et des outils d'intervention foncière (PLUi)</p>			2019-2026
<p>Végétaliser l'espace public :</p> <p>Utiliser la Trame Verte et Bleue pour regagner des espaces naturels en zone urbaine</p>			

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action :	Partenaires :	Cibles :
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards</p> <p>Référent technique :</p> <p>Référent politique :</p>	<p>Partenaires techniques : CAUE, BE, paysagistes</p> <p>Partenaires financiers : ADEME, Région</p>	<p>Elus des communes membres</p> <p>Services techniques</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	
	<p>Part des surfaces naturelles agricoles et naturelles (%)</p> <p>Compacité des formes urbaines</p> <p>Surface annuelle artificialisée (ha/an)</p> <p>Nombres d'arbres implantés en zone urbaine</p> <p>Surface désartificialisée (m2/an)</p>

Incidences sur l'environnement	Incidences positives				
Mesures correctives					
GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle

5.2 Maintenir et développer la séquestration carbone

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	Impacts	
	<p>En France, entre 3 à 4 milliards de tonnes de carbone sont stockés tout juste sous nos pieds. La capacité de stockage du sol dépend de l'affectation qui lui a été donnée. Plus le sol se retrouve « artificialisé », plus sa capacité de stockage est réduite.</p> <p>La CCPA possède 95% de surface non artificialisée/imperméabilisée. De manière un peu contre-intuitive, pour que le bocage se maintienne, il faut le « couper » régulièrement : une haie qui n'est pas entretenue dépérit à terme.</p> <p>En dehors des enjeux de séquestration du carbone, le bois-énergie est une bonne façon de donner un débouché économique à l'entretien du bocage et donc de participer à sa préservation et au maintien de toutes les fonctionnalités environnementales et économiques qui lui sont associées : régulation hydrologique (crues, sécheresse), qualité de l'eau, préservation des sols, de la biodiversité, qualité de l'air, paysage, productivité agricole...</p> <p>L'objectif du territoire est d'amplifier ce phénomène de séquestration des émissions de GES en développant plusieurs leviers présentés ci-dessous, identifiés lors de la concertation.</p>	<input type="radio"/> Maîtrise de l'énergie <input type="radio"/> GES <input type="radio"/> ENR <input type="radio"/> Qualité de l'air <input checked="" type="radio"/> Adaptation <input checked="" type="radio"/> Sensibilisation/ Animation

Objectifs visés et résultats attendus

Augmenter l'utilisation des matériaux biosourcés dans le secteur de la construction
 Développer la plantation des haies bocagères et leur exploitation

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Promouvoir l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions en valorisant la production locale :			2020-2026
> Cf. action 1.1			
> Réaliser des visites de sites exemplaires			
> Dans le cadre de la PTREH, promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés par la mise en place d'une subvention pour les particuliers			
Accompagner la structuration d'une filière sylvicole pour optimiser l'exploitation de la ressource forestière locale :			
> Mettre en place une Charte Forestière de Territoire et accompagner les Plans Simples de Gestion Volontaire et les démarches de gestion durable des propriétaires forestiers	Réalisé par le SM Vendée Cœur Océan		2020-2022
Inciter les agriculteurs à l'exploitation des haies :			
> Inciter les agriculteurs à la replantation et à l'exploitation des haies			2021-2026
> Valoriser le broyage du bois			2021-2026
> Etudier les possibilités de valorisation des initiatives pour service environnemental (entretien des prairies, permaculture, ...)	0,05 ETP		2021-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SM VCO, CAPEB, ADEME, Département, Région, Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombres d'agriculteurs intégrés au dispositif de replantage des haies Nombre de visite de sites exemplaires Linéaire de haies replantées Nombre de projets de rénovation de la PTREH utilisant des matériaux biosourcés Nombres d'évènements de sensibilisation des acteurs de la construction Nombre d'initiatives pour service environnemental				
Incidences sur l'environnement	Incidences positives				
Mesures correctives					
GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle

5.3 Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	Impacts
<p>Objectifs visés et résultats attendus :</p>	<p>Réfléchir à des solutions pérennes en matière d'alimentation en eau pour les différents usages du territoire. Anticiper les conséquences du changement climatique sur les activités économiques et quotidiennes.</p>

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Participer à l'élaboration des plans de gestion concertée de la ressource en eau			2020
Développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments pour les usages non alimentaires			2020-2021
> Communes : équiper les parcelles de lotissement en cuves de récupération des eaux pluviales			
Travailler avec les professionnels du tourisme sur la réduction des consommations d'eau et le développement du stockage :			
> Réaliser des études de potentiel sur les infrastructures touristiques les plus importantes			2021
> Sensibiliser les acteurs du secteur et les touristes			2020-2026
Accompagner le secteur agricole pour optimiser les consommations d'eau et adapter ses usages			
> Créer un groupe de travail développer des solutions innovantes (nouvelles techniques, évolution des types de culture...)			2020-2026
Valoriser / restaurer les milieux aquatiques remarquables et les zones humides en lien avec les différents acteurs compétents (SAGE, etc)			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 085-248500530-20210127-RGLT_21_072_013-DE

Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Réfèrent technique : Réfèrent politique :	Partenaires techniques : SAGE, Vendée Eau Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Acteurs économiques Habitants Elus
---	--	--

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat :	Nombres de réunion du groupe de travail « agriculture » Nombre d'étude de potentiel d'économie d'eau sur les sites touristiques Nombre de dossiers suivis par le service d'assainissement non collectif Intégrer les indicateurs de suivi du dispositif expérimental « contrat de l'eau » du Département Quantité d'eau consommée sur le territoire Nombre d'installation de stockage des eaux de pluie
Incidences sur l'environnement :	Incidences positives
Mesures correctives :	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900



AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle

5.4 Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	L'adaptation du territoire aux vulnérabilités induites par le changement climatique est un enjeu majeur pour la CC Pays des Achards. Avec l'élévation des températures, les risques sanitaires seront accrus : arrivée d'espèces vectrices de maladies (moustiques) et impact des épisodes de fortes chaleurs sur les populations sensibles. Enfin une attention particulière devra être portée sur l'adaptation du secteur agricole, très vulnérable aux variations climatiques. L'intercommunalité jouera son rôle par une prise en compte accrue des impacts attendus du changement climatique et des risques associés.	Impacts	
		○	Maîtrise de l'énergie
		○	GES
		○	ENR
		○	Qualité de l'air
		●	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Veiller à ce que le changement climatique et ses conséquences soient prises en compte dans les décisions de la CCPA, des communes et des divers partenaires.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Sensibiliser les habitants, les élus et acteurs locaux aux vulnérabilités climatiques :	0,05 ETP		
> Sensibiliser sur la base du rapport des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques			2020-2026
Mettre à jour les plans communaux de sauvegarde (PCS) :			2021-2024
> Articuler les PCS avec le PCAET			
> Elaborer un plan de sauvegarde intercommunal			
Prévenir les risques sanitaires :	0,05 ETP		
> Evaluer la colonisation du territoire par les espèces nuisibles (moustique tigre, frelon asiatique)			2020
> Définir un plan de prévention pour limiter leur nombre			2021-2026
> Mener une campagne de sensibilisation pour réduire l'introduction des espèces végétales allergènes			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référént technique : Référént politique :	Partenaires techniques : INRA Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de sessions de sensibilisation aux vulnérabilités climatiques du territoire Nombre de sessions et de supports de sensibilisation sur les « allergènes des jardins » Nombre de PCS mis à jour
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900



AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle

5.5 Adapter l'agriculture aux changements climatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	L'identification des opportunités de développement économique du territoire conciliant réalités économiques et anticipation des impacts du changement climatique est indispensable pour le territoire de la CCPA, notamment pour le secteur agricole. La volonté de la CCPA est de faire évoluer les pratiques pour favoriser une agriculture locale et durable, tant d'un point de vue de la production que de la consommation.	Impacts	
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtrise de l'énergie ○ GES ○ ENR ○ Qualité de l'air ● Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	
Objectifs visés et résultats attendus	Accompagner le secteur agricole, un des secteurs les plus touchés par les changements climatiques, à évoluer rapidement vers de nouvelles solutions de développement.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Assurer le maintien d'une agriculture économe en eau :			2020-2026
> Etablir un plan de gestion concerté de la ressource en eau			
> Faire évoluer les types de cultures			
> Développer de nouvelles techniques d'irrigation			
Développer une agriculture locale raisonnée et durable :			2019-2026
> Engager un Projet Alimentaire Territorial	Réalisé par le SM Vendée Cœur Océan		2019
> Organiser le développement de zones de cultures maraichères en circuits courts pour la restauration collective			
> Développer la consommation en circuits courts et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EHPAD...)			
> Communiquer pour valoriser les productions locales			2020-2021
> Créer du lien entre producteurs et consommateurs			2020-2021
Promouvoir l'évolution des techniques culturales :			
> Augmenter le taux de matière organique des sols			2020-2026
> Favoriser l'assolement et le mix des cultures			2020-2026
> Promouvoir la pratique du zéro labour			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référént technique : Référént politique :	Partenaires techniques : INRA, Chambre d'agri. Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs, Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'exploitants intégrés au dispositif « circuit court » du territoire Nombre d'exploitants passé en irrigation « raisonnée » Nombre d'exploitants ayant fait évoluer ses cultures (espèces cultivées) et/ou son mode de culture (techniques de labour, etc)
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

 PAYS DES ACHARDS chaque jour à vos côtés		AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable																	
Orientation opérationnelle		6.1 Développer et maintenir les emplois et les services de proximité																	
DESCRIPTION DE L'ACTION																			
Descriptif / contexte		L'objectif de la CCPA à travers cette action est de proposer à sa population des alternatives pour pouvoir consommer et travailler localement. Cette action aura également un fort impact en termes de réduction des petits trajets quotidiens.		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Impacts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="radio"/></td> <td>Maîtrise de l'énergie</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="radio"/></td> <td>GES</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/></td> <td>ENR</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="radio"/></td> <td>Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="radio"/></td> <td>Adaptation</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="radio"/></td> <td>Sensibilisation/ Animation</td> </tr> </tbody> </table>		Impacts		<input type="radio"/>	Maîtrise de l'énergie	<input checked="" type="radio"/>	GES	<input type="radio"/>	ENR	<input checked="" type="radio"/>	Qualité de l'air	<input checked="" type="radio"/>	Adaptation	<input checked="" type="radio"/>	Sensibilisation/ Animation
Impacts																			
<input type="radio"/>	Maîtrise de l'énergie																		
<input checked="" type="radio"/>	GES																		
<input type="radio"/>	ENR																		
<input checked="" type="radio"/>	Qualité de l'air																		
<input checked="" type="radio"/>	Adaptation																		
<input checked="" type="radio"/>	Sensibilisation/ Animation																		
Objectifs visés et résultats attendus		Relocaliser l'activité sur le territoire de la CCPA																	
DETAILS DE L'ACTION																			
Etapes opérationnelles		Dépenses HT		Recettes HT															
Accompagner et maintenir les projets d'associations de commerçants pour proposer des commerces de proximité				2021-2026															
Développer les espaces de coworking (Cf. action 4.3)				2020-2021															
ORGANISATION OPERATIONNELLE																			
Porteur de l'action		Partenaires		Cibles															
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :		Partenaires techniques : Associations de commerçants Partenaires financiers : ADEME, Région, Département		Commerçants Habitants Elus															
SUIVI – EVALUATION																			
Indicateurs de suivi et de résultat		Nombre de sites de coworking sur le territoire Nombre de commerces du territoire en centre bourg																	
Incidences sur l'environnement		Incidences positives																	
Mesures correctives																			
GAINS ENERGIE-CLIMAT																			
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)															
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)														
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900														



AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable

Orientation opérationnelle

6.2 Favoriser la croissance verte et les actions d'économie circulaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	Impacts
<p>Objectifs visés et résultats attendus</p> <p>Encourager l'émergence de projets d'économie circulaire sur le territoire Valoriser les ressources locales, de saison et de qualité et renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Accroître l'activité de la recyclerie sur le territoire et développer d'autres axes d'activités à partir des matériaux récupérés.</p>	

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Orienter la politique de développement économique vers une mise en valeur des entreprises de la croissance verte et des circuits courts :			2020-2026
> Favoriser les productions locales et bio dans les marchés de restauration (établissements scolaires, EHPAD...)			
> Mettre en relation les entreprises de la ZA pour échanges de services			
Déployer l'activité de la recyclerie sur le territoire :			2020-2022
> Développer l'activité de réparation et de vente avec les EES du territoire			

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
<p>Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référént technique : Référént politique :</p>	<p>Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, SM Vendée Cœur océan, Ecocyclerie yonnaise, Trivalis Partenaires financiers : ADEME, Région, Département</p>	<p>Entreprises locales Professionnels du territoire Eleveurs et exploitants agricoles</p>

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de producteurs pouvant approvisionner la restauration collective Evolution du chiffre d'affaires de la recyclerie
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

 PAYS DES ACHARDS chaque jour à vos côtés		AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable			
Orientation opérationnelle		6.3 Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques			
DESCRIPTION DE L'ACTION					
Descriptif / contexte		Les filières économiques sont d'autant plus vulnérables aux enjeux énergie-climat que ces derniers impactent leur compétitivité. Dans le cadre du PCAET, la CCPA souhaite déployer un dispositif d'accompagnement au service de ses entreprises. En lien avec les partenaires (ORACE, CCI, CMA) un travail ciblé sur les entreprises les plus consommatrices (industriels) ainsi que sur le commerce de proximité sera engagé. Des actions de sensibilisation grand public seront également menées, dans le but d'inciter à des modes de consommation plus durables.		Impacts	
Objectifs visés et résultats attendus :		Développer le dispositif d'ORACE sur les plus gros consommateurs énergétiques du territoire. Promouvoir voire renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement déjà mises en place par des partenaires territoriaux.		<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'énergie ● GES ○ ENR ● Qualité de l'air ○ Adaptation ● Sensibilisation/ Animation 	
DETAILS DE L'ACTION					
Etales opérationnelles		Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier	
Proposer un accompagnement des entreprises tertiaires et industrielles sur les économies d'énergie :				2020-2026	
> Lancer le dispositif ORACE, déployer un accompagnement avec la CCI et la CMA				2020-2026	
> Valoriser les expériences exemplaires				2020-2026	
Sensibiliser le grand public à modifier leurs comportements et modes de consommation :					
> Construire un programme de sensibilisation				2020	
> Mener les actions de sensibilisation				2021-2026	
ORGANISATION OPERATIONNELLE					
Porteur de l'action		Partenaires		Cibles	
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :		Partenaires techniques : ADEME, ORACE Partenaires financiers : ADEME, Région, Département		Entreprises locales : Tertiaire, Commerces et industries Grand public	
SUIVI – EVALUATION					
Indicateurs de suivi et de résultat		Lancement du dispositif ORACE Nombre de réunions d'information et d'actions de sensibilisation réalisées Evolution des consommations d'énergie sectorielles (industrie et tertiaire)			
Incidences sur l'environnement		Incidences positives			
Mesures correctives					
GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
173 100	172 671 (-429)	357 000	354 330 (-2 670)	3 900	3 900

Hypothèses : réduction des consommations d'énergie des secteurs industriel et tertiaire de 3%